

Rapport annuel 2014 de la Commission de gestion chargée de l'examen de la gestion de la Municipalité de Nyon

Sommaire

Préambule.....	Page 2
Synthèse.....	Page 3
Rapport des sous-commissions	
Administration générale - énergie - développement durable.....	Page 6
Affaires sociales, éducation et jeunesse.....	Page 13
Office de la mobilité.....	Page 18
Travaux-Environnement : déchets et routes.....	Page 25
Rapport de la Commission de gestion sur le préavis 165/2014.....	Page 29
Analyse sur la lecture du rapport de gestion de Nyon 2014.....	Page 33
Conclusion générale.....	Page 38

Rapport annuel de la Commission de Gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de Gestion que vous avez nommée est composée de :

Mesdames et Messieurs

Jean-François Füglistler Président,
Olivier Stalder Vice-président,
Olivier Monge Secrétaire,
Victor Allamand,
Valérie Annen.
Aurélie Bodeman,
Fabien Bourqui,
Alex Braunwalder,

Véronique Bürki Henriod,
Pierre-Alain Dupuis,
Josette Gaille,
Yves Gauthier-Jaques,
Séverine Lugeon,
Sacha Soldini,
Frédéric Tschuy

Préambule

Pour effectuer son mandat, la COGES aura siégé à 15 reprises en plénum d'octobre 2014 à juin 2015. Elle a également siégé une fois en séance extraordinaire pour le cas LUNA CLASSICS et les sous-commissions ont siégé 5 fois.

Quatre sous-commissions ont été constituées, elles ont visité des Services ou Offices pour examiner leur gestion. Ces visites ont donné lieu chaque fois à un rapport. La préparation des visites et la rédaction des rapports ont été discutées en plénum.

Dans l'ensemble le calendrier et les délais ont été tenus avec la Municipalité et ses Services tant pour le rapport de gestion que pour les réponses aux questions posées, y compris celles sur les préavis bouclés.

Il a été examiné 15 préavis bouclés pour un montant de 13'188'481.34 francs. L'ensemble de ces préavis ne présentait pas de problème hormis quelques questions. La COGES a apprécié la collaboration avec les personnes responsables de ces préavis. Le seul souci, c'est la gestion du statut des préavis qui ne contiennent pas de crédit et qui ne sont jamais marqués « fermés ». Un registre de tous les préavis avec le statut et l'explication de ce statut, mis à jour régulièrement, serait une aide appréciée.

Lors des visites dans les services, la COGES a pu faire son travail avec une bonne coopération, même si des documents lui ont été refusés. Pour la bonne marche de notre commune, la collaboration entre la Municipalité et la COGES doit rester une priorité.

Synthèse

Administration générale - énergie - développement durable

La sous-commission de la COGES a effectué une longue séance aux Archives communales de la Ville de Nyon. Outre une inspection du dépôt des archives de l'Administration communale, la sous-commission s'est intéressée à la politique de gestion de crise de la ville. La plupart des services de la ville ne sont pas concernés en premier chef par la gestion de crise. Par contre, la raison d'être de l'Office de l'énergie et développement durable est la gestion de crise ainsi que la mise en place des moyens pour en diminuer l'impact.

La sous-commission a pu constater avec intérêt que la Municipalité tient à maîtriser sa communication, notamment en période de crise. Elle remarque que chaque service communal doit également avoir, et tenir à jour, une procédure de gestion de crise qui soit propre à son domaine de métier. Ainsi, une période de fort enneigement va mettre en activité les services de T&E, SI, Espaces verts et même l'Administration générale. Une grippe peut affecter tous les services à la fois et un accident majeur implique beaucoup de différents services de secours ou d'approvisionnement. Ces types de crises sont connues et parfois prévisibles, les services peuvent élaborer des stratégies pour s'y prémunir. Il est plus difficile d'élaborer des politiques et des stratégies pour lutter contre des crises que la population ou les services communaux n'ont jamais connues telles que les conséquences du réchauffement climatique ou la raréfaction des ressources non-renouvelables. C'est en cela que le rôle de l'Office de l'énergie et développement durable est plus difficile à justifier dans le présent. Néanmoins, cet office doit servir à la communauté comme vigie qui voit au loin sur l'horizon afin que les autres puissent être avertis à temps et se préparer à d'éventuelles crises.

Ce qui est particulier à une ville comme Nyon, c'est qu'elle a dans ses archives, pour autant que les rats ne les dévorent..., des traces écrites des crises passées comme celle qui est à l'origine de l'acte de fondation de la ville en 1293, lorsque Nyon fut prise par les savoyards. La gestion de crise est une affaire qui accompagne Nyon depuis le fond de l'histoire.

Affaires sociales, éducation et jeunesse

La sous-commission de gestion a apprécié les explications claires, complètes et sensibles données durant cette séance concernant les questions liées au réseau des crèches, unités d'accueil pour la petite enfance (UAPE) et mamans de jour, par les écoles, jusqu'aux appartements protégés au Pré-de-l'Oie.

Elle a pu transmettre à son plénum, à travers ce rapport, la réalité de l'omniprésence et l'efficacité du Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, qui, contrairement à son appellation, s'étend dès le plus jeune âge jusqu'à l'âge le plus avancé des citoyens nyonnais, et à travers toutes les problématiques de la vie.

Mobilité

Les membres de la sous-commission ont apprécié le climat de la discussion lors de leur réunion avec Madame la Municipale Elisabeth Ruey-Ray et Madame la Cheffe de l'Office de la mobilité, Naïma Mameri Khiat, qui ont répondu aux questions avec le souci de la transparence.

La visite est intervenue en pleine période de perturbations concernant la mobilité à Nyon. Les autorités politiques, tant législatives qu'exécutives, étaient la cible de vives critiques. La sous-commission a cherché à comprendre le fonctionnement de l'Office de la mobilité et tenté de savoir qui était finalement le décideur en matière de mobilité.

Très clairement la sous-commission a compris que l'Office de la mobilité était responsable de l'établissement du concept, mais qu'ensuite l'exécution du projet était prise en charge par de nombreux intervenants sous la direction de Travaux & Environnement qui supervisait la réalisation sur le terrain.

Si, selon la Municipale, les mandataires n'ont pas été à la hauteur de la complexité des travaux, la sous-commission n'a pour l'instant pas le moyen de corroborer son propos. Dans les autres villes (Genève, Lausanne, Lyon etc.), où les mêmes intervenants/mandataires ont travaillé, il semble que les couacs nyonnais ne se soient pas produits, du moins à telle échelle.

Pour la sous-commission, le nombre d'interlocuteurs ne facilite certes pas la communication. Dans le cas de la mise en place des bus au quart d'heure et l'implantation des feux rouges, la sous-commission a la conviction que la Municipalité n'avait pas la maîtrise totale du dossier. Elle s'est demandée si les Municipaux savaient combien de feux allaient être posés et où ils allaient être implantés.

La sous-commission est persuadée que la planification du bus au quart d'heure était trop ambitieuse. Il a manqué du temps pour obtenir un travail de qualité dans les études, les essais et la mise en place du système des feux. Pour comparaison, la ville de Morges passera fin 2015 ses bus au quart d'heure.

Malgré les propos rassurants de Madame la municipale selon lesquels davantage de temps disponible n'aurait pas empêché les dysfonctionnements, nous restons très sceptiques sur ce point.

Il y a eu des changements constants dans l'entier du projet.

La disparition du concept présenté de 2011 à 2013 : *Les deux réseaux, urbain et régional, ont été conçus pour qu'ils se déploient superposés afin d'offrir une desserte améliorée au ¼ h tout en optimisant les coûts.* Selon Madame la municipale le concept originel des préavis s'est avéré impossible à mettre en pratique. N'est-ce pas ces changements majeurs (nombre de lignes et parcours) qui ont entraîné le préavis 167 de juin 2014, à 6 mois du démarrage du nouveau concept, nécessitant une augmentation au budget de 100 %, royalement accordée par le Conseil communal ?

En conclusion, la COGES forme le vœu que la gestion de la mobilité et des transports publics fasse l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités. Elle a pu constater que l'objectif premier (permettre aux bus d'arriver à l'heure à la gare) avait eu des conséquences sur la fluidité du trafic. De nombreuses corrections devront être apportées afin d'assurer un meilleur partage de la chaussée par les bus, les voitures, les vélos et les piétons.

Le montant total investi par la Ville - 20 millions selon le cumul des préavis - mérite que toutes les erreurs d'une mise en place complexe et précipitée du concept de mobilité soient corrigées en 2015 afin d'assurer une meilleure fluidité du trafic en ville de Nyon.

La COGES estime qu'il est de son devoir de continuer à porter un regard très attentif sur l'Office de mobilité et suivre l'évolution de la situation en 2015.

Travaux-Environnement : déchets et routes

La visite s'est déroulée dans une atmosphère relativement sereine en présence de Monsieur le Municipal Olivier Mayor, très disert, et du Chef de service François Menthonnex, plutôt discret. Nous avons reçu des réponses aux questions que nous avons transmises et à celles que nous avons posées durant la visite.

La discussion s'est évidemment animée au moment d'aborder le sujet de l'introduction du bus au quart d'heure. Pour le Service, le démarrage très laborieux du nouvel horaire n'est pas dû au cahier des charges prévu, mais au non-respect de celui-ci par l'entreprise mandatée et des retards qui ont empêché les tests préalables. Bien qu'il ne concerne que les deux dernières semaines de 2014, ce sujet a occupé une grande partie de la séance.

Suite au tollé général suscité et aux différentes interventions faites au Conseil communal cette année, la COGES devra de toute évidence suivre ce Service et tous ceux impliqués à court terme.

Rapport des sous-commissions

Administration générale - énergie - développement durable

Introduction

La sous-commission de la COGES a été reçue le 19 mars 2015 par M. le Syndic Daniel Rossellat aux Archives communales de Nyon. Il a été accompagné de M. François Umiglia, chef de Service et secrétaire municipal, Mmes Elisabeth Bourban, archiviste, Laure Piaget, déléguée à la communication et Gaëlle Keim, déléguée à l'énergie et au développement durable.

La sous-commission était composée de Mmes Josette Gaille, Séverine Lugeon, MM. Alexandre Braunwalder et Fred Tschuy (président de la sous-commission).

Préambule

La sous-commission de la COGES a décidé de visiter les archives communales de la ville de Nyon et, à la même occasion, elle a posé quelques questions à l'Administration générale concernant les thématiques suivantes :

Thématiques abordées

1. La politique de communication de la Ville de Nyon.
2. Audit interne des services de l'administration
3. La gestion de crise
4. Les Archives communales
5. L'Office de l'énergie et développement durable : Planification énergétique et planifications territoriales

Avec son chef de service et secrétaire municipal, M. Pierre-François Umiglia, l'administration générale compte 11 employés et deux apprentis en formation. Ce Service est composé de trois entités fonctionnelles : l'Administration, les Archives communales et la Déléguée à la communication. La Déléguée de l'Office de l'énergie et développement durable ne fait pas partie du Service de l'Administration générale. Toutes ces personnes appartiennent au dicastère du Syndic, M. Daniel Rossellat.

Le fil conducteur de la visite auprès de l'Administration générale et auprès de l'Office de l'énergie et développement durable était, même si cela n'apparaissait pas fortement, lié à la gestion de la sécurité ou à la prévention de risque dans certains domaines. La visite conviviale auprès des archives a accessoirement répondu à des questions d'ordre d'intérêt pour l'histoire communale et les traces laissées sur le papier gardées précieusement dans une cave climatisée. Une grande délégation communale a accueilli la sous-commission avec beaucoup d'attention et a répondu à toutes les questions posées.

La politique de communication de la Ville de Nyon

Suite à la volonté du SAG exprimée dans le rapport de gestion de 2013, est-ce que les stratégies de communication de la Municipalité ont été élaborées ou retravaillées ?

Depuis 2015 la stratégie de communication de l'administration communale a été formalisée avec trois documents de référence. Les domaines concernés sont les communications destinées à l'externe, la communication de crise et l'information générale.

La stratégie a beaucoup évolué ces dernières années et suit plusieurs objectifs et elle est adressée à plusieurs publics. Par exemple, les communiqués de presse sont destinés au Conseil communal, les médias et les collaborateurs de l'administration communale. Pour ces derniers, la Municipalité veut éviter qu'ils apprennent par le journal ce qui change dans la maison.

Avec les médias, la Municipalité veut mener une communication transparente. A cette fin elle a instauré un point presse une semaine avant la séance du Conseil communal afin de présenter les préavis et les rapports. Les journaux sont un excellent relais pour atteindre le public, même si les informations ne sont pas toujours formalisées. Mme Piaget souligne que c'est une chance pour Nyon d'avoir un quotidien local pour faire passer les informations.

La communication de crise devait avoir des règles précises et se baser sur une anticipation des événements importants, la communication autour des événements imprévus pouvant s'appuyer sur les règles établies.

Comment la Municipalité développe-t-elle ses relations avec les habitants, les associations, les entreprises, les autorités des autres communes et le/les canton/s ?

Divers outils imprimés sont à disposition pour ces relations comme les courriers, flyers, brochures, lettres d'information au tirage de 12'000 exemplaires et destinés aux habitants et entreprises de la place.

Des panneaux d'affichages annoncent des événements nyonnais et des messages de soutien aux sociétés locales.

Les habitants peuvent entrer en contact avec l'administration au moyen de formulaires téléchargeables depuis le site ou avec l'utilisation de la page on line « La Municipalité vous répond ». Les remarques ou questions sont transmises aux services concernés pour la réponse et une copie est adressée au Syndic.

A part les différentes rubriques du site internet des villes destinées à tous les usagers, elle sert également de guichet virtuel pour des sociétés locales qui le désirent et affiche leurs activités et informations ciblées. Ce service est apprécié par les sociétés.

Certains moyens de communication peuvent être mesurés quant à leur efficacité. Ainsi les communiqués de presse ont été repris à plus de 90% par les journaux et la fréquentation du site internet se laisse aisément suivre.

Le Conseil régional tient une place prépondérante dans les contacts avec les communes voisines et le district. Les autres contacts passent aussi bilatéralement directement entre les communes concernées.

En dehors des affaires courantes les contacts avec le canton passent plutôt par des séminaires de travail.

La Municipalité rencontre des acteurs locaux du monde de l'économie, du sport et de la culture lors de rencontres organisées périodiquement.

Le détail des différentes rencontres qu'entretiennent la Municipalité et l'administration nyonnaise figure dans le rapport de gestion à la page 27.

Le rapport de gestion de la ville de Nyon sert également comme moyen d'information aux personnes désireuses d'en savoir davantage.

Quel bilan fait la Municipalité au sujet de sa Newsletter « Vivre à Nyon » ? Quel sont les coûts directs liés à sa production ?

La Newsletter est tirée à 12'000 exemplaires pour un coût de CHF 7'411.50. Bien que le succès n'ait pu être apprécié directement, la Newsletter n'engendre pas de critiques et, en interne, elle rencontre visiblement de plus en plus d'appréciation.

La Newsletter est à considérer comme étant un outil en complément avec le site internet et les autres sites communaux tels que le géo portail des musées et les communiqués de presse.

Le bilan quant à la nouvelle offre numérique et la stratégie de communication sont encore à venir.

D'une manière générale, la Municipalité cherche à développer la communication multicanale envers ses différents publics sans pour autant doubler ou répéter, à chaque fois, le contenu.

Autres questions ponctuelles

Réceptions municipales

Quelles réceptions ont pu être organisées par la ville de Nyon en 2014 et sur quels critères ont-elles été choisies ?

La liste des réceptions municipales figure à la page n° 27 du rapport de gestion. Le choix des réceptions se font sur la base d'une directive municipale et des propositions soumises par les intéressés. Une note annuelle de propositions, établie en septembre, sert ensuite au processus de décision pour la validation des réceptions pour l'année suivante. Certaines réceptions sont des traditions et d'autres évoluent en fonction des besoins et des circonstances.

D'une manière générale, la Municipalité veut entretenir et améliorer les relations avec les communes voisines ainsi que la vie associative et les acteurs économiques locaux, en créant une atmosphère conviviale propice aux échanges entre les invités et avec la ville.

La Municipalité tient aussi à maintenir le repas annuel avec les stagiaires et les apprentis de la ville ainsi que leurs formateurs. L'idée est de remercier les personnes qui encadrent ces jeunes en formation qui représentent 10% des effectifs employés par la ville.

Lettre d'information

Est-ce qu'un sondage pour savoir qui parmi les nyonnais serait intéressé par un jardin familial a été fait (Rapport No. 28/2011) suite à la demande de la commission ad hoc qui avait alors rapporté ?

La Municipalité préfère soutenir des demandes qui viennent des régies, des associations de quartier etc. plutôt que « créer » des demandes non-sollicitées. Des carrés potagers peuvent être implantés là où ils sont demandés. La Municipalité suit une « approche politique » en répondant aux demandes directes émanant du public ou qui transitent par le Conseil communal.

Audit interne des services de l'administration

La COGES et la COFIN constatent un manque de collaboration entre les services lors de l'élaboration du budget (il existe des séances de coordination entre les chefs de service et l'utilisation de procédures transversales telles que "gespro" supervisées par Mr Umiglia). Est-ce que la Municipalité peut améliorer cet état de fait tel que perçu par ces deux organes de révision ?

Par exemple, les commissions relèvent les coûts, concernant le site de Colovray, imputés par le Service des espaces verts auprès du Service des travaux et environnement sans que ce dernier ne soit suffisamment informé de leur nature et ne peut pas en expliquer la prestation.

La Municipalité prend entre 800 et 900 décisions par an. Celles-ci modifient les actions des 14 différents services de la ville et elles doivent être bien communiquées à travers l'administration. Les séances de chefs de groupe aident à gagner du temps et évitent les e-mails qui peuvent parfois ne pas avoir la même qualité d'information. Ces séances durent environ 2 heures par semaine et servent à coordonner et améliorer les activités entre les services.

Concernant le cas de Colovray, le bug a été réparé et une réponse a été transmise à la COFIN.

Conditions de travail : absentéisme et taux de rotation du personnel ; la COGES a mené plusieurs visites dans les services et a généralement relevé des améliorations dans le management et l'organisation du travail, par exemple à l'Office de la maintenance ; y a-t-il lieu de poursuivre des audits sur ce thème ? Est-ce qu'en 2014 d'autres audits ont été effectués au sein de l'administration communale ?

L'Administration communale est en mutation interne et elle reçoit beaucoup de pression par les nombreux projets extérieurs en cours venant de la société civile et de l'économie. Ces demandes génèrent beaucoup de pression sur les employés et créent des tensions. De plus, à la commune il s'exerce une grande quantité de métiers différents et le statut du personnel est peu flexible pour bien gérer ces problématiques. Les collaborateurs sont bien protégés par le statut. Nous avons des gens motivés mais des conflits peuvent parfois surgir avec d'autres services et des interventions peuvent être nécessaires.

La Gestion de crise

A part des catastrophes naturelles que les autorités ont l'obligation légale de gérer et possèdent déjà une série de procédures et structures appropriées (Police, PCI, SDIS etc.), la Municipalité peut être confrontée à d'autres crises de nature très variée. Certaines crises peuvent être d'origine technique ou technologique alors que d'autres peuvent être de source humaine.

Ci-après une liste non-exhaustive de domaines auxquels s'intéresse la COGES :

- Panne informatique
- Cybercriminalité
- Panne d'électricité affectant certains services vitaux (STEP, comptabilité, SAG etc.)
- Maladie affectant plusieurs personnes-clé de l'administration communale
- Gestion des remarques ou des plaintes venant des clients externes à l'administration quant au service rendu ou produit

Quels sont les outils et les procédures de gestion de crise à disposition de la Municipalité ?

- Voies de communication ?
- Forces mobilisables ?
- Pré-désignation des responsabilités ?
- Est-ce que des exercices de gestion de crise sont effectués régulièrement ?
- Outils de prévision ou de monitoring de crises potentielles ? (Système d'indicateurs et récolte d'informations pour des crises à *court terme* et à *long terme*)
- Analyse et traitement des remarques ou plaintes exprimées par les administrés quant au fonctionnement de la commune. Est-ce que vous avez une comptabilité des plaintes reçues par exemple en 2014 et quel usage en a-t-il été fait ?

Chaque service a une procédure pour une gestion de crise. Il suffit de penser aux pannes d'électricité ou s'imaginer que l'administration communale soit victime d'une grippe importante. Le service doit pouvoir gérer son volet du problème et avoir des règles internes pour assurer la remise en état du fonctionnement du service et la poursuite des prestations envers la population. Le rôle de la Municipalité consiste plutôt à gérer la partie communication vers l'extérieur.

Pour les grandes catastrophes il existe des plans « Orcas » (Organisation en cas de catastrophe) cantonaux, les services y sont déjà intégrés et les rôles sont prédéfinis. Un exercice de grande envergure a été conduit sur le terrain communal il y a quelques années où le crash d'un avion a été simulé. Ceci dit, tous les cas de figure ne se laissent prévoir et l'administration communale doit pouvoir maîtriser les aspects essentiels.

Une règle très importante dans la gestion de crise est la maîtrise de la communication. Il existe une directive pour la communication de crise qui stipule que les bonnes personnes soient informées par des canaux définis. De plus, elle détermine par qui la communication vers l'extérieur doit passer afin d'éviter que les messages disparates et contradictoires soient diffusés dans la population.

Les services et la Municipalité peuvent travailler dans l'anticipation lorsque des crises liées à des personnes semblent se développer. Une lecture des événements qui se passent à l'extérieur de l'administration est nécessaire, y compris ce qui se dit sur les réseaux sociaux. Un cas illustratif récent fut celui des problèmes liés aux spectacles de M. Dieudonné au Théâtre de Marens.

Les Archives communales

Lors de la visite la sous-commission s'intéressa principalement aux thématiques suivantes :

- Catégories de documents archivés
- Principes du tri et de conservation des documents
- Protection des documents contre la perte
- Sécurisation de l'information des documents (copies des originaux)

- Gestion et traçabilité des documents de l'administration communale
- Demandes de prestations parvenant du public
- Valorisation des documents historiques

La sous-commission a été accueillie aux Archives communales par Mme Elisabeth Bourban, responsable de celles-ci.

Ces Archives représentent la mémoire de la Ville et des habitants de Nyon. Car, outre les documents officiels liés à la conduite de la commune politique, les archives contiennent des documents de certaines sociétés locales passées ou encore existantes. Pour la vie plus quotidienne des habitants de la Ville, les archives contiennent encore quelques dossiers de familles nyonnaises et des copies des journaux locaux. Un document « pdf » mentionnant l'inventaire des fonds des archives est téléchargeable depuis le site internet de la Ville.

Ces archives recèlent des documents uniques qui n'ont pas de double entreposé ailleurs. Les archives contiennent des documents locaux et spécifiques à Nyon.

Mme Bourban a introduit la visite avec la présentation des perles rares qui sont sous sa garde. Ainsi la sous-commission a eu le privilège de voir l'acte fondamental de la commune politique de Nyon qui est une lettre de franchise accordée à la Ville par le comte Amédée de Savoie. Nyon devint alors l'une des « Bonnes Villes » du Pays de Vaud savoyard et reçut les mêmes franchises que Moudon. Bien que la Ville conserve des documents plus anciens que cette lettre de franchise (un bréviaire du 12^e siècle), les premières vraies archives entretenues par la ville datent de 1541. La sous-commission a également pu contempler un procès verbal municipal de 1801 qui a été restauré à l'ancienne.

Parmi les archives de sociétés, Mme Bourban a présenté des archives d'une des anciennes confréries qui, par la suite, est devenue l'Hôpital (assistance publique), puis la Bourse des pauvres et maintenant le Service social.

Un détail amusant qui a été mentionné lors de la présentation d'un livre des comptes de 1385 est que le syndic de l'époque avançait pendant une année tout l'argent nécessaire au fonctionnement communal et se faisait rembourser ses frais à la fin de la période.

En 1760 l'archiviste a fait un inventaire complet du dépôt qui a été ré-effectué depuis. A ce qu'il paraît, très peu de documents ont été perdus depuis le début de la tenue des archives communales. Lors des consultations, les personnes ne peuvent rester seules avec les documents. L'accès aux archives est limité.

La conservation des documents est assurée par les locaux de stockage qui sont hors eaux, à une température constante et l'humidité relative de l'air contrôlée et plutôt basse. Mme Bourban ne constate pas de dégradation des archives communales et elle n'exprime pas de souci concernant les conditions de stockage. La conservation des documents sur support informatique pose davantage de défis car, non seulement il faut conserver intact le support lui-même, mais aussi l'appareil de lecture nécessaire à ce support. Le Conseil communal n'a pas de soucis à se faire quant à l'immortalisation de ses débats car ils sont transcrits sur du papier de longue conservation. A la question de savoir comment font les communes n'ayant pas de service d'archivage, Mme Bourban a indiqué que celles-ci pouvaient sous-traiter cette activité à des entreprises d'archivage. Les archives communales ne conservent pas le « tout venant » des documents de l'administration qui sont remis à Mme Bourban. Un certain tri s'opère et le solde résiduel est répertorié et archivé dans les compactus. Le local a encore une certaine réserve de capacité de stockage et l'administration communale peut récupérer, si elle en a besoin, ses locaux à proximité qui sont actuellement utilisés par la Protection civile.

La valorisation des documents est assurée par son accès public. Outre des chercheurs, le grand public consulte régulièrement certains types de documents. Les anciens journaux sont beaucoup demandés ainsi que les mises aux enquêtes publiques. Ces derniers existent depuis 1880 et le Service de l'urbanisme, en autres, en fait usage. Les archives de sociétés privées, d'associations ou de particuliers, si elles ne sont pas soumises à des restrictions d'accès, peuvent également être consultées. Certaines personnes ayant des projets de publication sont également utilisateurs des fonds d'archives.

Office de l'énergie et développement durable : Planification énergétique, planification territoriale

Quelles étaient vos activités principales en 2014 ?

Pouvez-vous nous développer et expliquer ces activités ?

Mme Keim a participé à plusieurs projets concernant la planification énergétique territoriale sur les projets d'Hublot, de droit distinct et permanent (DDP) (Ouvrages Métalliques) et sur le plan de quartier (PQ) de Marens-Couchant. Pour ce dernier le concept a été mis à niveau afin de s'adapter à la récente Loi sur l'Energie vaudoise avec les Services industriels, la Déléguée à l'énergie et au développement durable et a réalisé des travaux préliminaires sur le projet communal de chauffage à distance (CAD). Ce projet en devenir devrait aider la ville à diminuer ses rejets de CO2 qui se trouvent encore à un niveau critique. Ce projet répond au volet PQ de la nouvelle Loi sur l'Energie et il est de plus économiquement intéressant.

La Déléguée a également travaillé sur le projet du déplacement du réservoir d'eau à côté de celle de la SAPAN (Préavis N° 215).

Est-ce que l'évolution récente de la consommation d'eau à Nyon et, par extension, sa région voisine, est suffisamment couverte ? Est-ce que l'approvisionnement sera adéquat à l'avenir ? Est-ce qu'il y a lieu de prendre de nouvelles mesures ?

Le niveau de la consommation d'eau n'est pas un souci. Néanmoins, il faut veiller à économiser de l'eau. A ce titre, on peut voir la nouvelle taxe sur l'eau comme une incitation pour éviter le gaspillage.

L'attention se porte plutôt sur la surcharge de traitement et de l'assainissement des eaux usées que l'on peut rencontrer parfois. Le but à viser est que l'eau de pluie aille plutôt dans le sol pour éviter de charger les canalisations avec des variations importantes de débit.

Est-ce que l'Office de l'énergie et développement durable participe régulièrement à des échanges avec d'autres communes voisines ou avec celles de la région, y compris avec le Conseil régional ?

Mme Keim entretient des contacts réguliers avec les délégués et responsables de l'énergie et du développement de Gland, Prangins et du Conseil régional. Avec cette instance le travail en commun sur le concept régional de l'énergie au niveau du district est bientôt fini. Par ailleurs, la déléguée rencontre régulièrement ses collègues au niveau cantonal et, lors des présentations de projets, échange les informations et les bonnes pratiques.

En 2014, quels étaient les types de demandes de prestations ou d'informations qu'ont adressés les particuliers ou les entreprises nyonnaises à l'Office ?

- *Les conventions de planifications énergétiques pour les entreprises. A cette fin il existe une brochure destinée aux nouvelles entreprises qui s'installent à Nyon qui présente et suggère des actions spécifiques.*
- *Le prix du développement durable « catégorie entreprise » pour celles qui entreprennent des démarches exemplaires.*
- *Rencontre avec les agriculteurs pour développer une réflexion sur l'agriculture de proximité avec, par exemple, des paniers à légumes. Concept développé en 2014 et une association ad hoc pourrait voir le jour en 2015.*
- *Contact avec les régies pour créer des jardins communaux dans les gazons autour des immeubles. Démarche pas aboutie pour l'instant.*
- *Création de carrés potagers (urban gardening) dans certains quartiers. Effectif sur quatre sites depuis mai 2015.*

D'une manière générale les entreprises prennent le sujet de l'environnement au sérieux, notamment au niveau des énergies, de l'eau et des déchets. Par contre, au niveau des émissions de CO2, Nyon est dans le « rouge » à cause de la mobilité. Des raisons économiques poussent dans cette direction.

Quel est le bilan intermédiaire concernant le fonds pour l'Efficacité énergétique et énergies renouvelables (EEER) ?

Ce fonds sert à plusieurs types d'actions :

- *Actions de sensibilisation dans les écoles*
- *Visite d'ambassadeurs Energie (projet Eco-contact)*
- *Brochures*
- *Quelques études types concernant le potentiel solaire de toits communaux*
- *Soutiens aux particuliers : isolations, panneaux solaires (tendance stable), changement de systèmes de production de chaleur*
- *Soutien à l'achat de vélos électriques (tendance montante)*
- *Nouvelles subventions Mobilis*
- *Carsharing*

Conclusion

La sous-commission de la COGES a effectué une longue séance aux Archives communales de la Ville de Nyon. Outre une inspection du dépôt des archives de l'Administration communale, la sous-commission s'est intéressée à la politique de gestion de crise de la ville. La plupart des services de la ville ne sont pas concernés en premier chef par la gestion de crise. Par contre, la raison d'être de l'Office de l'énergie et développement durable est la gestion de crise et la mise en place des moyens pour en diminuer l'impact.

La sous-commission a pu constater avec intérêt que la Municipalité tient à maîtriser sa communication, notamment en période de crise. Elle remarque que chaque service communal doit également avoir, et tenir à jour, une procédure de gestion de crise qui soit propre à son domaine de métier. Ainsi, une période de fort enneigement va mettre en activité les services de T&E, SI, Espaces verts et même l'Administration générale. Une grippe peut affecter tous les services à la fois et un accident majeur impliquer beaucoup de différents services de secours ou d'approvisionnement. Ces types de crises sont connues et parfois prévisibles, les services peuvent élaborer des stratégies pour s'y prémunir. Il est plus difficile d'élaborer des politiques et des stratégies pour lutter contre des crises que la population ou les services communaux n'ont jamais connues telles que les conséquences du réchauffement climatique ou la raréfaction des ressources non-renouvelables.

C'est en cela que le rôle de l'Office de l'énergie et développement durable est plus difficile à justifier dans le présent. Néanmoins, cet office doit servir à la communauté comme vigie qui voit au loin sur l'horizon afin que les autres puissent être avertis à temps et se préparer à d'éventuelles crises.

Ce qui est particulier à une ville comme Nyon, c'est qu'elle a dans ses archives, pour autant que les rats ne les dévorent..., des traces écrites des crises passées comme celle qui est à l'origine de l'acte de fondation de la ville en 1293, lorsque Nyon fut prise par les savoyards. La gestion de crise est une affaire qui accompagne Nyon depuis le fond de l'histoire.

Introduction

La sous-commission de la COGES a été reçue le mercredi 25 mars 2015 par Mme la Municipale Stéphanie Schmutz et M. le Chef de service Michel Piguet.

La sous-commission était composée de Mme Aurélie Bodeman, MM. Victor Allamand, Yves Gauthier-Jaques (président de la sous-commission) et Olivier Stalder.

Préambule

La COGES a rédigé des questions regroupées sous des thématiques décrites ci-dessous. Certaines réponses ont figuré ensuite dans le rapport de Gestion 2014 de la Municipalité.

Le SASEJ est composé aujourd'hui de 45 EPT avec 63 visages dont 10 EPT administratifs.

En été 2014, le SASEJ a procédé à une analyse organisationnelle du Service apparue nécessaire au vu du développement rapide du service depuis sa création en 2005. Cette analyse permettra de mettre en place une nouvelle structure en 2015, avec le même nombre de postes tout en conservant le personnel en place.

Thématiques abordées

1. Le réseau des crèches, unités d'accueil pour les écoliers (UAPE) et mamans de jour
2. Les écoles
3. Les bâtiments Bel-Automne et Pré de l'Oie
4. Des questions d'ordre général sur le fonctionnement du service

1. Réseau des crèches, unités d'accueil pour les écoliers (UAPE) et mamans de jour

Fonctionnement du service

Le secteur administratif du réseau de l'enfance au SASEJ est responsable de la gestion de l'accueil familial de jour. Une application dédiée (logiciel intitulé KIBE) centralise toutes les données relatives au bon fonctionnement du réseau.

Les accueillantes en milieu familial (AMF) transmettent chaque mois un décompte des heures effectuées pour chaque enfant gardé.

Décompte que les parents doivent contrôler et signer. Le tout est ensuite transmis aux services administratifs de la Ville par passerelle informatique au Service des Ressources humaines et au Service des finances pour être facturés tous les 15 du mois aux parents. Le versement des salaires est effectué aux AMF à la fin du mois.

Compétences, ressources à disposition et organe de surveillance

D'une manière générale et selon les directives de l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE), la Ville est en charge de la surveillance et des compétences en matière d'autorisation d'accueil.

Les directives pour l'accueil familial de jour, cadre de références et compétences (février 2008) sont appliquées.

Le nombre d'enfants accueillis dépend de la surface et des spécificités du logement.

Toute la gestion et la coordination des AMF occupent actuellement 1.3 EPT pour 74 accueillantes (64 pour Nyon et 10 pour Asse-Boiron). Un quota de 1 EPT pour 70 accueillantes est remboursé par le Canton.

Mme la Municipale précise que le 0.3 EPT est financé par la subvention de la Fondation pour l'accueil de Jour des enfants (FAJE), les parents et la Ville.

Afin de garantir un environnement et des prestations conformes aux lois et aux attentes des parents, deux coordinatrices du SASEJ effectuent des visites, parfois inopinées, aux domiciles des AMF.

Dans tous les cas, ces dernières sont visitées au moins une fois par an pour les plus anciennes AMF, et plus fréquemment pour les nouvelles. Bien entendu, en cas de demandes des parents, des contrôles peuvent être effectués.

Disponibilités des places pour les enfants

La pénurie des places est un sujet récurrent. Parmi les causes citées par le Service figurent l'augmentation de la population, du nombre d'enfants ainsi que les familles monoparentales et celles dont les deux parents travaillent.

La mise en application de la loi impose une structure réglementée, le temps où une « voisine » pouvait prendre en charge des enfants est révolu.

Les demandes des parents ont également changé, ils sont de plus en plus à la recherche de structures collectives.

Les dernières ouvertures de places, comme à Terre-Bonne (+ 30 places en octobre 2014), l'extension de Croquelune, l'Etraz (+ 24 places en été 2013) ou l'UAPE du Grand T'Etraz (+ 48 places en été 2013) ont permis de soulager momentanément la liste d'attente sans y répondre entièrement. Toutefois la situation n'est pas encore satisfaisante.

Gestion des dossiers d'inscriptions, critères et priorisation des demandes

Toutes les demandes de placement (AMF, crèche ou UAPE) sont assurées avec un logiciel de gestion centralisé (application KIBE) que le guichet central du SASEJ exploite pour le réseau communal.

Les demandes sont saisies dans le programme informatique. Chaque structure peut y avoir accès et prendre connaissance des demandes.

Les placements sont faits par priorité, en fonction des places disponibles dans les structures par la direction des établissements (ou des UAPE) et selon la convention qui a été édictée par le Canton et appliquée par la Ville.

Les directions des établissements gèrent leur structure en veillant à répondre au maximum à la demande. Les critères familiaux définis et appliqués par le réseau sont :

- en emploi, en étude ou inscrit à l'ORP
- habitant à Nyon
- fratrie
- interne au réseau (pour les enfants sortant du préscolaire pour le parascolaire)
- urgences SPJ
- famille monoparentale
- travaille pour le GHOL (crèche du Carrousel uniquement)

(Liste non exhaustive)

2. Écoles

Journée continue, UAPE et cantine scolaire

La journée continue s'est mise en place selon les nouveaux dispositifs constitutionnels. Nyon n'avait pas attendu ces dispositifs pour mettre sur pied l'accueil pré et parascolaire.

Dans le cadre de la journée continue, la Commune organise un accueil parascolaire dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

Les UAPE sont destinées aux enfants jusqu'à 10 ans (1 à 6P).

En ce qui concerne les classes de 7 et 8P et les 9 à 11S, l'offre parascolaire est composée des restaurants scolaires, des devoirs surveillés, des bibliothèques scolaires, du sport facultatif et de l'accueil dans les maisons de quartier.

Les restaurants scolaires ont été développés de manière à pouvoir accueillir un maximum d'élèves à midi tout en leur offrant des menus équilibrés.

La durée des pauses est fixée par les directions des établissements, elle est d'une ou deux périodes de 45 minutes.

La discussion révèle des dysfonctionnements dus à l'afflux d'un nombre important d'enfants simultanément. Ceux-ci ne disposent plus du temps nécessaire pour leurs repas de midi. La sous-commission souhaite que les dialogues en cours entre les directions et le service de la Ville aboutissent.

Choix du prestataire Eldora (anciennement DSR) pour la restauration et la distribution des repas

La Ville a rédigé un appel d'offres et, suite à ce concours, l'entreprise Eldora a été retenue (voir PV de la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2014, page 4)

Eldora distribue à Nyon plus de 400 repas par jour, et propose 3 menus, dont un selon la charte de la Fourchette Verte.

Eldora ne veut pas proposer la distribution de repas selon un régime alimentaire ou allergique spécifique.

La sous-commission regrette que des boissons sucrées, pizza (hors des 3 menus) etc. restent à l'enseigne et que le service ne puisse prendre des mesures afin de limiter ces consommations jugées inappropriées.

L'introduction du paiement par carte offre la possibilité aux parents de consulter, via internet, la consommation de leur enfant.

3. Bâtiments Bel-Automne et Pré-de-l'Oie

L'annonce en 2012 aux locataires de Bel-Automne de l'imminence de la réaffectation du bâtiment en auberge de jeunesse et de la réalisation du nouveau bâtiment des logements protégés aux Tattes d'Oie, s'est relativement bien passée. Les séances d'information ont permis aux locataires d'obtenir les réponses à leurs questions mais aussi de connaître les conditions d'accueil de l'immeuble d'appartements protégés aux Tattes d'Oie.

Dès août 2013, les baux à loyer ont été résiliés avec prolongation, de mois en mois, pour permettre de déménager aux Tattes d'Oie selon convenances.

Malgré leur attachement au quartier, la majorité des aînés ont choisi le Pré-de-l'Oie au vu du rapport qualité-prix. Quelques personnes ont quitté Bel-Automne pour une adresse privée (famille).

Les locataires de Bel-Automne ont signé un nouveau bail pour l'immeuble d'appartements protégés du Pré-de-l'Oie avec une substantielle augmentation de loyer. Pour les personnes qui n'avaient pas les ressources financières suffisantes pour payer ce nouveau loyer, elles ont pu faire valoir leur droit aux prestations complémentaires cantonales, lesquelles ont souvent ramenés leur nouveau loyer à un niveau similaire à l'ancien.

La construction, par une coopérative de l'immeuble des Tattes d'Oie, n'a rien coûté à la Ville qui encaisse par contre une rente de superficie annuelle.

Actuellement le bâtiment de Bel-Automne est occupé par l'Ecole de Changins qui loue 6 studios pour loger ses étudiants. À cela s'ajoutent 5 appartements qui ont été loués à l'EVAM et 3 logements par la Fondation Le Relais comme logements de transition.

Cette mesure de « dépannage » a été accordée dans l'intervalle de la future affectation du bâtiment en auberge de jeunesse.

Tous les logements du Pré-de-l'Oie sont aujourd'hui occupés, 15 logements en plus auraient trouvés preneurs. Dès lors, la Municipalité envisage de réaliser, dans le quartier de Marens-Couchant, une nouvelle habitation semblable.

4. Fonctionnement de la SASEJ

Communaliser les structures associatives (UAPE, bibliothèque) ?

La volonté de communaliser est un sujet qui a été abordé durant la séance avec le service concerné.

La SASEJ précise que la Ville n'a pas l'intention de communaliser les crèches, qui sont toutes privées, subventionnées, et bien gérées par des comités d'associations ou des conseils de fondations.

A ce jour, trois UAPE sur quatre sont sous le giron de la Commune. Le projet UAPE de la Maison Gubler permettra de rattacher la Balle au Bond au réseau communal. Le fait d'intégrer toutes les UAPE dans l'administration communale représente une opération blanche financièrement.

Il apparaît pertinent que la Ville ait en main la gestion des prestations parascolaires, UAPE, restaurants scolaires, accueil du matin et du midi, devoirs surveillés, etc. afin de coordonner toutes ces activités.

Concernant les bibliothèques scolaires, la Ville a l'intention d'en laisser la gestion totale au Canton et aux directions d'établissements, dès lors que ces fonctions sont intimement liées à l'enseignement.

Le salaire des bibliothécaires scolaires est pris en charge par le Canton et le solde par la Ville. Une des raisons de cette modalité salariale (0.5 EPT) vient du fait que les bibliothécaires prennent en charge les enfants durant les pauses.

Convention collective de travail (CCT)

Les représentants de la partie ou des parties employeurs et employés des structures privées subventionnées du réseau de Nyon (Croquelune, Balle au Bond, Carrousel, Fontaines et Souris Verte) sont en discussion depuis début 2014 pour obtenir une harmonisation des conditions de travail au sein du réseau. Les travaux ont bien avancé et sont presque terminés.

Cette CCT ne concerne pas les employés communaux, mais un travail de collaboration est parallèlement effectué avec le Service des Ressources Humaines afin d'harmoniser les conditions de travail au sein du réseau et les futurs statuts de la Ville de Nyon.

L'objectif est d'éviter la concurrence dans l'attribution des postes de travail au sein du réseau, qui souffre déjà de la proximité de Genève.

De plus, au niveau cantonal, une convention collective pour le personnel éducatif est également en discussion. En effet, la LAJE, à l'article 62 (voir ci-dessous) invite à une négociation qui a commencé au début de l'année 2015.

Art. 62 LAJE Convention collective

1 Les associations faîtières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil collectif de jour sont invitées à négocier une convention collective de travail.

2 Le règlement fixe les conditions auxquelles la Fondation reconnaît les réseaux dans lesquels des structures n'appliquent pas la convention collective de travail.

3 Les statuts des personnels cantonaux et communaux sont réservés.

Commission municipale permanente de l'accueil de la petite enfance

La Commission d'accueil de l'enfance (CAE) est consultée sur la gestion de l'ensemble du secteur « petite enfance ».

Depuis 2010, la CAE est convoquée une fois par année. Cette séance permet aux membres de prendre connaissance de l'évolution du financement des structures d'accueil en préscolaire et parascolaire, d'être informés des décisions de la Municipalité concernant la politique tarifaire et de débattre des projets en cours et de la gestion courante du réseau.

Les membres de la Commission ont l'opportunité d'apporter toutes suggestions concernant l'accueil de jour des enfants à Nyon et d'obtenir toutes les explications qu'ils souhaitent sur la conduite de la politique petite enfance de la Municipalité.

Toutefois, Mme la Municipale a souligné que sur les 7 membres de la CAE, seuls 3 ou 4 sont présents aux séances. Un taux de présence si faible peut en effet être démotivant pour le personnel de la Ville qui prend le temps de préparer les séances. Cela interroge sur l'avenir à donner à cette commission. La sous-commission de la COGES estime que cette commission, consultative, doit continuer de fonctionner

Elle relève que cela mérite d'être souligné en toute transparence, aux différents membres politiques de la Ville.

Occupation des trois appartements d'urgence

Les appartements de dépannage étaient tous occupés au 31.12.2014.

Un des appartements est occupé depuis plus de 2 ans par le(s) même(s) personne(s). Ce n'est pas, à priori, le but d'un appartement de dépannage.

C'est un serpent de mer malgré un suivi très soutenu par les services du Centre social régional afin de trouver des solutions. A noter que les appartements devraient être disponibles pour dépanner, suite à un incendie, une expulsion ou inondation etc.

La mise à disposition n'est pas immédiate. Dans l'urgence, il peut être nécessaire d'avoir recours à un hôtel.

Offre extra-scolaire par la Ville des salles de gymnastique pour les jeunes

Les salles sont très sollicitées. En 2014, les ouvertures du samedi attiraient en moyenne 30 personnes l'après-midi et une vingtaine en début de soirée. Pendant les ouvertures de vacances, ce sont entre 40 et 50 jeunes par jour qui fréquentent ces salles.

Des travailleurs sociaux du SASEJ (de formation HES, animateur etc.) de la Ville sont en permanence présents. Chaque participant vient librement, sans inscription, et reste sous la responsabilité des parents.

Afin de garantir le respect du cadre et faciliter le lien entre les groupes de jeunes, les travailleurs sociaux peuvent être secondés d'un encadrement sportif (moniteur). Ces derniers sont recrutés par la Ville selon un modèle de contrat sur appel. Une liste de volontaires est mise à disposition des travailleurs sociaux.

Conclusion

La sous-commission de gestion a apprécié les explications claires, complètes et sensibles données durant cette séance concernant les questions liées au réseau des crèches, unités d'accueil pour la petite enfance (UAPE) et mamans de jour, par les écoles, jusqu'aux appartements protégés au Pré-de-l'Oie.

Elle a pu transmettre à son plénum, à travers ce rapport, la réalité de l'omniprésence et l'efficacité du Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, qui contrairement à son appellation, s'étend dès le plus jeune âge jusqu'à l'âge le plus avancé des citoyens nyonnais, et à travers toutes les problématiques de la vie.

Office de la mobilité

Introduction

La sous-commission de la COGES a été reçue le mardi 3 mars 2015 par Mmes Elisabeth Ruey-Ray, Municipale et Naïma Mameri Khiat, Cheffe de l'Office de la mobilité.

La sous-commission était composée de Pierre-Alain Dupuis, président rapporteur, Valérie Annen, Victor Allamand, Sacha Soldini et Olivier Monge, secrétaire.

Préambule

Dans son mot de bienvenue, le président de la sous-commission rappelle le mécontentement des citoyens, suite à la mise en place des mesures pour obtenir des bus aux quarts d'heures, mesures qui engendrent des embouteillages aux quatre coins de la Ville. Parler de mobilité à Nyon est un exercice périlleux.

De l'avis de la sous-commission, la communication n'a pas été le point fort dans cette révolution des transports. Toutefois ce sont bien les activités de l'année 2014 qui seront étudiées et les membres de la sous-commission sont là pour poser des questions, comprendre le fonctionnement de l'Office de la mobilité.

De son côté Madame la municipale Elisabeth Ruey-Ray admet que les temps sont durs avec les problèmes rencontrés et les sempiternelles critiques reçues. Elle rappelle également que l'objectif premier était de promouvoir les transports publics, de les rendre attractifs, plus performants en terme de respect d'horaire. Et que cet objectif a parfaitement été atteint. La deuxième étape consiste à améliorer la fluidité du trafic motorisé. Il y a malheureusement des dysfonctionnements dans le système des feux, mais la pression mise sur les sociétés mandatées devrait permettre la résolution des problèmes d'ici juin 2015.

Historique

Madame la municipale rappelle la genèse de l'Office de la mobilité. Auparavant les questions de transport étaient traitées par Travaux & Environnement (T&E), Police et Urbanisme. En 2007, le syndic Poitry souhaitait créer un office en charge de la mobilité. La création de cet Office et sa responsabilité lui est revenue lors de la nouvelle répartition des dicastères. La première mission a été l'établissement du Concept de mobilité urbaine (CMU). Un plan directeur intégrant la mobilité douce, le stationnement, les transports publics et le trafic automobile a été accepté par le Canton, puis par le Conseil communal en 2010. Et enfin arrive la phase de réalisation, surtout avec T&E, Police et dans une moindre mesure Urbanisme, sans oublier l'Unité de communication et l'Office juridique (OJ).

Quels sont les services et offices concernés par l'élaboration et la mise en place du dispositif de la mobilité nyonnaise ?

Essentiellement les Services Travaux & Environnement (T&E), Police Nyon Région (PNR) et Urbanisme (URB). Ponctuellement l'Office juridique (OJ) et l'Unité de communication.

Comment fonctionne le Concept de mobilité urbaine (CMU) de la Ville en 2014 ?

Le CMU est un plan directeur de la mobilité. Il se décline selon les principaux domaines de la mobilité : les transports publics, le transport individuel motorisé, les cyclistes et les piétons, le stationnement et les services de mobilité (les plans de mobilité, les livraisons à domicile, les vélos en libre-service, etc.).

Activités principales de l'Office de la mobilité en 2014 :

- *planifications et projets au niveau communal,*
- *réalisation des mesures pour les TP urbains,*
- *lancement du 1er P+R de Nyon (Gravette),*
- *planification et avant-projet du réseau cyclable,*
- *planification et projets au niveau régional : lancement du TP régional, accord de financement et lancement des études de faisabilité des projets nyonnais figurant dans la liste des mesures d'agglomération (élargissement du sentier du Cossy,*
- *requalification de la rue du Stand et de la RCI, passage inférieur Viollier, Jonction de Nyon, planification des P+R régionaux.*

Quelle est la collaboration entre Mobilité (Mob), PNR et T&E ?

Les Services travaillent en étroite collaboration. La commission circulation rassemble T&E, PNR et MOB. La commission stationnement rassemble PNR et MOB. Le représentant de la police est présent dans tous les dossiers.

Dans le CMU les questions de mobilité pour les nouveaux quartiers ont été étudiées.

La sous-commission remarque que la collaboration entre les services n'est pas toujours présente.

Pour preuve la planification scolaire (préavis 89) qui permet se savoir depuis 2012 qu'une école sera construite à la rue du Stand, néanmoins T&E a planté des arbres en 2014 lors de la rénovation de la route qui ont été arrachés début 2015 pour installer le chantier de l'école.

La même chose avec l'éco-point enterré, construit en 2014 à l'endroit de la future école du Reposoir.

Quelle est l'implication de T&E dans la réalisation du CMU ?

L'Office de la mobilité est en charge de la planification des mesures de mobilité issues du CMU. Le Service Travaux & Environnement est responsable de la réalisation de ces mesures en collaboration avec les services concernés, en premier lieu l'Office de la mobilité et la PNR.

Un comité de pilotage a-t-il été mis en place pour l'introduction du bus au quart d'heure? Si oui quelle était sa composition et les compétences de ses membres ?

Oui. Le comité de pilotage comprend un représentant des entités suivantes :

Bureau d'ingénieurs transports, Bureau d'ingénieurs civils, Office de la mobilité par son ingénieur transport, Conseil régional par son ingénieur chargé de la mobilité, le délégué de Police Nyon Région pour le projet Transport public, Travaux & Environnement par son ingénieur civil.

Le comité de pilotage est dirigé par le Chef de service Travaux & Environnement François Menthonnex.

Un pilotage politique est assuré par les deux Municipaux en charge de Mobilité, de Police et Travaux et Environnement.

Par ailleurs, deux autres groupes de travail ont accompagné le développement de ce projet : le premier a traité la grille des horaires ; il était composé des TPN, d'un mandataire et de l'Office de la mobilité. Plus ponctuellement, la Commune de Prangins ainsi que Car postal, le Canton par la Direction générale de la mobilité et des routes et le Conseil régional participaient à des séances.

Le second a évalué techniquement les plans d'exécution de toutes les mesures prioritaires ; il était composé de représentants de Mobilité, de T&E et de PNR ainsi que de l'ingénieur transport mandaté.

Les conseillers communaux sont interpellés par des citoyens, souvent excédés et qui trouvent certains dispositifs absurdes et imaginent qu'ils peuvent ainsi influencer la réalisation du concept de la mobilité, à la Morâche par exemple. En fait qui est le pilote de l'avion, qui valide ?

La Municipalité valide les décisions (le canton également) mais surtout Travaux et Environnement. Ensuite la réalisation devient l'affaire des mandataires. Citec a mandaté Siemens pour programmer les feux et Comatis pour le système de détection des bus. L'arrêt-maladie d'un responsable chez un mandataire n'a pas facilité les choses. Madame la municipale rappelle encore que le Conseil n'a aucune compétence dans les décisions exécutives.

Existe-t-il une forme de collaboration avec les professionnels des transports (chauffeurs de taxis par exemple) et/ou avec les représentants des commerces ?

Oui. Plus particulièrement les TPN et Car postal et les CFF ponctuellement. Les taxis sont informés par la PNR qui a un contact régulier avec eux et la SIC lors de son assemblée générale.

Le directeur Centre commercial de la Combe a été rencontré 2 fois dans un esprit constructif.

La sous-commission fait remarquer que la réalité semble moins idyllique. D'après les échos, les réelles préoccupations des commerçants ne semblent pas prises en compte, ni les souhaits des chauffeurs de taxi.

Lorsqu'une mesure de mobilité est mise en place (nouveau parcours, installation d'un nouveau feu, etc.), des contrôles de fluidité sont-ils effectués ?

Oui. Des observations sont faites et une analyse/diagnostic est posée pour que des mesures correctives soient effectuées. La Municipalité demande du temps. Elle est convaincue que le temps parlera pour elle, car le concept mis en place est bon.

Dans les propos officiels, il ne se manifeste jamais de perplexité. Tout va bien, « il n'existe pas de dysfonctionnement, les bus arrivent à l'heure, les objectifs sont atteints, le concept est bon ». La sous-commission se demande si la Municipalité n'est pas sur un nuage. Elle a aussi l'impression que l'écoute du citoyen et de son bon sens n'est pas de mise.

Dans le cadre des bus au quart d'heure, une simulation a-t-elle été effectuée afin de vérifier si les horaires pouvaient être respectés avec l'ancienne configuration des axes routiers urbains ?

Pour rappel, l'ancienne configuration présentait déjà d'importantes contraintes qui retardaient les bus qui faisaient que 2/3 des bus ne respectaient pas l'horaire.

Les parcours des bus urbains et régionaux ont été testés en 2011 par les partenaires du projet (Canton, Conseil régional, TPN et Ville de Nyon). Un bus TPN a été utilisé pour enregistrer les temps de parcours pour les lignes urbaines et régionales. Cela a permis de localiser les points noirs à traiter.

Il fallait trouver un équilibre entre le flux des voitures, le passage des piétons et l'arrivée à l'heure des bus. Selon les heures (creuses ou de pointes) il y a des différences de temps de parcours. Il faut encore affiner. Ce sont les essais pratiques et la réalité du terrain qui permettront de corriger le tir.

La sous-commission souhaite obtenir une copie du rapport de cette simulation.

Madame la municipale estime que ce rapport n'a pas à être transmis à la COGES. Ces informations sont contenues dans différents documents techniques et via le rapport établi suite aux tests effectués avec les bus des TPN. Il n'existe pas un seul document dédié à l'identification des contraintes à assainir pour respecter l'horaire du nouveau réseau.

La sous-commission a pris acte de la réponse de Madame la Municipale tout en se réservant le droit de les demander ultérieurement. Elle s'étonne cependant qu'il n'existe pas un document de synthèse.

Qui gère les dysfonctionnements ?

T&E conduit et coordonne le traitement des dysfonctionnements de transport publique en étroite collaboration avec les mandataires et entreprises spécialisés, la PNR, l'Office de la mobilité et avec les TPN. La Mobilité recueille les plaintes.

La Municipale nous apprend que la police, présente à Nyon 365 jours par an, sera formée afin de connaître le fonctionnement des feux et les procédures à suivre afin qu'elle puisse intervenir efficacement en cas de besoin.

Un énorme embouteillage a eu lieu à la Combe le 17 décembre.

En pratique qui a «géré» le problème ?

L'embouteillage n'est pas seulement la faute aux feux. Il y a aussi un problème à l'intérieur du parking de la Migros en raison du fort afflux de clients à cette période. Le problème a été géré par la police.

La sous-commission sait pertinemment que ce mercredi d'avant Noël les barrières de sortie du parking souterrain étaient relevées et que malgré cela les voitures ne pouvaient s'engager sur Crève-Coeur. Et quand elles le pouvaient il fallait encore plus d'une heure pour arriver à Rive par exemple. Si d'aventure un citoyen appelait la police, le planton de service répondait qu'il ne pouvait rien faire et qu'il fallait téléphoner à Mobilité. La sous-commission a relevé par ailleurs que ce centre avait déjà vécu beaucoup de fêtes de Noël sans problème et son parking fortement dimensionné compte pour beaucoup (700 places) pour valoriser la statistique de l'offre en parking du CMU.

Un ingénieur des transports a été engagé à 30%. Pourquoi ce taux d'occupation ?

Selon explication donnée dans le préavis 125/2013/ page 7. Création d'un poste à 30% pour un montant de 65'650 francs/an pour la gestion du système de détection des bus urbains et régionaux avec comme partenaires : les Communes de Coppet, Commugny, Prangins, Rolle et Nyon, le Canton et les exploitants TPN et Car postal.

A quelle fréquence a été utilisée la hotline mise en place le 14.12-2014 ?

Une vingtaine de fois jusqu'à fin février 2015 (en moyenne, une dizaine de fois/mois). Les remarques reçues par courriel, ont été centralisées à l'Office de la mobilité et transmises au mandataire pour traitement. T&E et MOB font régulièrement le point sur le traitement de ces points en coordination avec la PNR.

Des entreprises ont été mandatées en décembre pour corriger les problèmes de circulation routière. Cela engendre-t-il des coûts supplémentaires ?

Non. Tel que prévu dès le départ, ce sont les entreprises mandatées pour l'installation du système des feux qui poursuivent encore leurs interventions aujourd'hui. Nous nous donnons jusqu'au mois de juin pour finaliser ce dossier. La COGES, aura cette information dans le rapport 2015.

La pression est mise sur les mandataires qui ne seront totalement payés que lorsque tout fonctionnera.

Matériel roulant : quelle sont les critères de la Municipalité dans l'acquisition du matériel roulant des transports publics ?

Le matériel roulant est acquis par les TPN avec l'accord de la Municipalité (montants apparents dans le budget d'exploitation des TPN) et selon des critères très stricts édictés par l'OFT et selon la procédure des marchés publics.

Pourquoi ne pas avoir opté pour des bus électriques ?

Les bus électriques de cette dimension n'existent pas, une double flotte (petits bus pour les heures creuses et grands bus pour les heures de pointes coûteraient trop chers.

Cette assertion de la non existence de bus électrique est fausse. Certains, 100 % électriques roulent à Shanghai. En plus, il existe aussi des bus Man hybrides de la taille des bus nyonnais à Londres ou Barcelone. C'est donc peut-être uniquement une question de coût au mépris de la qualité de notre environnement.

Parkings, quel est le taux d'occupation des P+R ?

Les 60 places du P+R Gravette sont occupées à 65% car la tarification de Martinet à 7.-/jour est toujours avantageuse et son adaptation est prévue pour 2015. Par contre, les 30 places réservées pour les habitants, l'école Champittet et la crèche des Fontaines sont occupées à 100% et répondent totalement aux besoins du secteur.

Où en sont les discussions avec les CFF pour le concept d'aménagement de Gare Nord / Sud ?

Le Conseil communal a refusé le projet d'aménagement présenté cet automne par la Municipalité. Depuis, les CFF ont informé la Municipalité de leur souhait d'établir un PQ sur leur parcelle. C'est l'Urbanisme qui a repris la planification de ce secteur en coordination avec le développement du projet du Martinet. Rien ne sera fait avant 2017 !

Des travaux ont-ils eu lieu au parking du Martinet en 2014 ? (L'état pitoyable de ce parking a été démontré lors de la sous-commission)

Non. Des travaux sont envisagés ce printemps 2015. La tarification changera. Le parking du Martinet ne doit plus être un parking pour les pendulaires, mais un parking de service pour les habitants-clients du Centre-Ville. Il va passer à 19 francs la journée. Les pendulaires doivent utiliser le P+R de la Petite-Prairie.

L'Office discute avec les CFF pour un passage sous-voie au niveau de l'avenue Viollier.

Quelles sont les recettes et charges pour chaque parking ?

Les recettes/charges des parkings sur domaine public sont sous la responsabilité de PNR. Ils génèrent environ 2'400'000 francs de recettes et 200'000 francs de charges.

Mobilité est en charge des P+R, du stationnement dans les écoles et du stationnement sur domaine privé communal. L'ensemble génère environ 220'000 francs de recettes et 20'000 francs de charges.

Préavis 57/2012 : engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la route de distribution urbaine (RDU) et de ses quartiers. Où en est l'avancement du projet ?

Le chef de projet travaille sur les dossiers suivants :

- présentation du concept global et des séquences de la RDU. RDU monitoring ;*
- étude d'avant-projet pour le secteur d'Eysins (Route de Crassier). Validation de l'avant-projet et envoi au Canton pour l'examen préalable ;*
- étude de faisabilité et attribution du mandat pour la RDU- 2ème étape (NStCM-Etraz) ;*
- étude test pour le secteur de RDU-Prangins-Oulteret et préparation de l'accord cadre ;*
- élaboration d'une stratégie de communication. Elaboration du cahier des charges.*

La Municipale informe aussi : *que les choses avancent à tout petits pas. L'étude de faisabilité de la RDU est toujours en cours. Les conseillers communaux en sauront plus avec une présentation au Conseil et une conférence de presse. Monsieur Philippe Ruegg qui devrait faire part de l'avancement de son travail. Madame la municipale précise qu'une option se dessine : la voie du NtSCM restera en surface, la route passera dessous.*

Quel est le bilan de la mise en place du prototype d'abribus selon le préavis 158/2014 ?

Mobilité a organisé en 2014 le mandat d'étude parallèle. Dès que le choix du type d'abribus sera fait et les crédits pour l'achat votés, T&E prendra le relais pour la phase réalisation du prototype et pour la mise en place de l'ensemble des abribus.

La sous-commission apprend également qu'un préavis est à venir: le choix du modèle posé à Edouard-Rod a été retenu. Selon la Municipale, il faudra environ 70 abribus pour Nyon.

Préavis 100/2013 : quel impact le refus du Plan d'investissement régional (PIR), a-t-il eu des séquelles pour l'Office de la mobilité, ou sur l'application du CMU ?

Cela a entraîné des retards dans la mise en œuvre de certaines mesures de mobilité notamment les P+R régionaux. Par contre les mesures d'agglomération bénéficient d'une participation financière de 40% de la Confédération et représentent les principaux chantiers de ces prochaines années.

Le refus du PIR n'a aucune influence sur le budget de l'Office de la mobilité.

Conclusion

Les membres de la sous-commission ont apprécié le climat de la discussion lors de leur réunion avec Madame la Municipale Elisabeth Ruey-Ray et Madame la Cheffe de l'Office de la mobilité, Naïma Mameri Khiat, qui ont répondu aux questions avec le souci de la transparence.

La visite est intervenue en pleine période de perturbations concernant la mobilité à Nyon. Les autorités politiques, tant législatives qu'exécutives, étaient la cible de vives critiques. La sous-commission a cherché à comprendre le fonctionnement de l'Office de la mobilité et tenté de savoir qui était finalement le décideur en matière de mobilité.

Très clairement la sous-commission a compris que l'Office de la mobilité était responsable de l'établissement du concept, mais qu'ensuite l'exécution du projet était prise en charge par de nombreux intervenants sous la direction de Travaux & Environnement qui supervisait la réalisation sur le terrain.

Si, selon la Municipale, les mandataires n'ont pas été à la hauteur de la complexité des travaux, la sous-commission n'a pour l'instant pas le moyen de corroborer son propos. Dans les autres villes (Genève, Lausanne, Lyon etc.), où les mêmes intervenants/mandataires ont travaillé, il semble que les couacs nyonnais ne se soient pas produits, du moins à telle échelle.

Pour la sous-commission, le nombre d'interlocuteurs ne facilite certes pas la communication. Dans le cas de la mise en place des bus au quart d'heure et l'implantation des feux rouges, la sous-commission a la conviction que la Municipalité n'avait pas la maîtrise totale du dossier. Elle s'est demandée si les Municipaux savaient combien de feux allaient être posés et où ils allaient être implantés.

La sous-commission est persuadée que la planification du bus au quart d'heure était trop

ambitieuse. Il a manqué du temps pour obtenir un travail de qualité dans les études, les essais et la mise en place du système des feux. Pour comparaison, la ville de Morges passera fin 2015 ses bus au quart d'heure.

Malgré les propos rassurants de Mme la municipale selon lesquels davantage de temps disponible n'aurait pas empêché les dysfonctionnements, nous restons très sceptiques sur ce point.

Il y a eu des changements constants dans l'entier du projet.

La disparition du concept présenté de 2011 à 2013 : *Les deux réseaux, urbain et régional, ont été conçus pour qu'ils se déploient superposés afin d'offrir une desserte améliorée au ¼ h tout en optimisant les coûts.* Selon Madame la municipale *le concept originel des préavis s'est avéré impossible à mettre en pratique.* N'est-ce pas ces changements majeurs (nombre de lignes et parcours) qui ont entraîné le préavis 167 de juin 2014, à 6 mois du démarrage du nouveau concept, nécessitant une augmentation au budget de 100 %, royalement accordée par le Conseil communal ?

En conclusion, la COGES forme le vœu que la gestion de la mobilité et des transports publics fasse l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités. Elle a pu constater que l'objectif premier (permettre aux bus d'arriver à l'heure à la gare) avait eu des conséquences sur la fluidité du trafic. De nombreuses corrections devront être apportées afin d'assurer un meilleur partage de la chaussée par les bus, les voitures, les vélos et les piétons.

Le montant total investi par la Ville - cumul selon les préavis d'environ 20 millions - mérite que toutes les erreurs d'une mise en place complexe et précipitée du concept de Mobilité soient corrigées en 2015 afin d'assurer une meilleure fluidité du trafic en ville de Nyon.

La COGES estime qu'il est de son devoir de continuer à porter un regard très attentif sur l'Office de Mobilité et suivre l'évolution de la situation en 2015.

Travaux-Environnement : déchets et routes

Introduction

La visite a eu lieu le 30 mars 2015, en présence de :
Monsieur Olivier Mayor, Municipal et de Monsieur François Menthonnex, Chef de service, et des membres de la sous-commission :
Mesdames Aurélie Bodemann, Véronique Bürki-Henriod et Messieurs Victor Allamand, Olivier Monge, Olivier Stalder (président et rapporteur).

Préambule

La COGES qui avait fait parvenir les questions au Service avant la séance, elle a choisi d'aborder les sujets suivants :

Déchets : Bilan de la réorganisation du ramassage des déchets, changement suite à l'introduction des sacs taxés, mise en place des éco-points et la collecte de ceux-ci, odeurs des conteneurs enterrés publiques et privés, déchets encombrants.

Routes : Durabilité et spécificité de celles-ci.

Traitement des eaux : Etat général de la STEP, traitement des micropolluants, sécheur de boue, surveillance du réseau des eaux claires, qualité des eaux usées depuis le tri des déchets organiques.

Relation Mobilité – Police - T&E.

Des déchets

Du bilan de la réorganisation du ramassage des déchets

Monsieur le Municipal fait référence, dès le début de la discussion, à la brochure « Nouvelle gestion des déchets - un premier bilan réjouissant », distribuée à tous les conseillers communaux et à tous les ménages. Il y est relaté que le taux de recyclage passe de 36% à 54% entre 2012 et 2013. Ce taux reste stable en 2014, l'ensemble des éco-points prévus n'ayant pas encore été tous installés.

Des changements suite à l'introduction des sacs taxés

Le nouveau concept de gestion des déchets prévoit la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés, à ce jour seuls 5500 habitants en bénéficient. La quantité de déchets a diminué et, bien que les sacs soient moins nombreux et moins lourds, les tournées de collecte de déchets et le travail restent inchangés. Le travail lié à la gestion des déchets lors de manifestations n'a pas augmenté, mais le nombre de manifestations ne cesse de croître.

Au total 21.3 EPT étaient affectés à la gestion des déchets en novembre 2014.

10.3 EPT pour les déchets de voirie, propreté urbaine (compte 451, financé par taxe de base) et 10.8 EPT pour les déchets urbains, collecte (compte 452, financé par la taxe aux sacs).

2 EPT supplémentaires ont été assignés à ces domaines d'activités depuis l'introduction de la taxe déchets, l'un pour l'entretien des éco-points et l'autre en tant qu'agent de propreté.

L'EPT prévu dans le préavis 67/2012 pour la surveillance de la déchèterie sera engagé début mai 2015 avant l'ouverture de la déchèterie de l'Asse.

Un groupe de travail sera créé avec la SIC pour traiter de l'évacuation des déchets des commerçants, qui ne sont pas pris en charge par la commune.

Quant au bilan financier de la taxe au sac, le Service estime qu'il faudra encore deux ou trois ans pour l'évaluer de manière pertinente.

La collecte du carton et du papier est également évoquée en sous-commission. Le Service précise qu'il est vraiment important de ne pas mettre de carton dans le papier pour ne pas en péjorer le prix qu'en donne la filière de recyclage. Le compacteur de la déchèterie et la collecte du carton perdureront. Mais il ne sera toujours pas possible de déposer le carton, même les plus petits dans les éco-points.

De la mise en place des éco-points et la collecte de ceux-ci

Sept éco-points supplémentaires ont été mis en service : Pensées, Gare, Tines, Tattes d'Oie, Vallon, Petite Prairie, *Redoute (Provisoire)*. En plus des neuf existants.

Le premier éco-point de la Petite Prairie est en cours de réalisation.

Le recours de l'éco-point du Stand au Tribunal cantonal n'a pas abouti, il pourra donc être construit en 2015.

L'éco-point provisoire hors-sol de Bourgogne remplacera la déchèterie en 2015.

L'éco-point du Couchant sera réalisé simultanément à la requalification du chemin du Couchant.

Les quatre éco-points suivants ont été réaménagés, amenant un aspect global plus propre et plus intégré dans l'espace public : Gais logis, Boiron, Reposoir, Levratte.

Le Service nous indiquent que les discussions en cours avec les privés et le voisinage l'amènent à reconsidérer l'emplacement des éco-points suivants : Cortot (pas d'emplacement possible sans importantes oppositions), Prélaz (pas de parcelle communale à disposition facilement) et Rive-Ouest (aspect esthétique dérangeant car vue sur le Château).

La collecte des éco-points est effectuée par l'entreprise Challande.

Des odeurs des conteneurs enterrés publics et privés

Les mauvaises odeurs dégagées par les conteneurs enterrés ne semblent pas être un problème pour le Service qui mentionnent que les plaintes « odeurs » sont rares.

Afin d'éviter cet inconvénient sur les éco-points, le Service s'est engagé à lever les conteneurs à déchets organiques une fois par semaine sans se préoccuper du taux de remplissage.

Les conteneurs d'ordures ménagères privés sont levés uniquement lorsqu'ils sont totalement remplis. Leurs collectes sont plus espacées grâce à la diminution des ordures ménagères qui ne devraient pas dégager d'odeurs en l'absence de déchets organiques. (sic)

La Commune n'a pas de moyens contraignant les propriétaires à vider ou laver leurs conteneurs.

Du ramassage des déchets encombrants

Le bilan pour 2014 montre que beaucoup de déchets collectés lors du ramassage des encombrants n'en sont pas (moins de 60 cm). Il est devenu très difficile aujourd'hui de terminer la collecte en une journée. De plus, certains déchets pourraient être recyclés.

La nouvelle déchèterie et la collecte sur appel (payante), qui permettra de gérer des quantités moindres plus facile à trier et à valoriser, devront permettre de limiter ces dérives.

Des routes

De la durabilité et spécificité des chaussées

La COGES s'inquiète de savoir si la durabilité des chaussées est bien compatible avec la durée d'amortissement de 30 ans souvent prévue. Le Service nous répond que l'encaissement est prévu pour une trentaine d'année, bien que la couche de roulement ait une durée d'environ 15 ans. Il considère que la durée d'amortissement est en accord avec la durée de vie de l'infrastructure routière.

Le Service nous précise que le réseau routier communal est dimensionné, conformément à l'association suisse des professionnels de la route et des transports (normes VSS), en fonction du type de trafic et de la charge de trafic; il supporte des véhicules lourds de plus de 40 tonnes.

Du traitement des eaux

De l'état général de la STEP

En novembre 2013, nous avons fêté ses 20 ans. La STEP respecte les normes de rejet et fonctionne correctement. Actuellement, le Service finalise le projet de réhabilitation de la filière boues (préavis 141/2013); elle permettra de diminuer les transports, de réduire les nuisances olfactives tant pour les employés du site que pour le voisinage, et de stabiliser l'exploitation de la STEP.

Du traitement des micropolluants

C'est un problème qui préoccupe le Service, une étude est en cours pour analyser deux variantes :

- Une grande STEP de 100'000 EH qui rassemblerait les eaux usées des habitants entre Nyon et Gland
- Une nouvelle STEP de 50'000 EH à Gland qui traiterait les micropolluants et conservation de la STEP de Nyon avec ajout de traitement des micropolluants (faisabilité technique à étudier).

Du sécheur de boue

Le sécheur de boue n'a pas été vendu (cf. préavis 141/2013). Deux communes s'y sont intéressées, une a finalement renoncé à construire un sécheur et l'autre n'a pas encore répondu. En cas de refus, le Service songe à le vendre en pièces détachées.

De la surveillance du réseau des eaux claires

Depuis 3-4 ans, le Service effectue des contrôles camera réguliers du réseau d'eaux claires. Le réseau est entièrement en séparatif; dès lors, si des déchets ou polluants arrivent dans le réseau d'eaux claires, ceux-ci se retrouvent très rapidement dans le milieu naturel (cours d'eau, lac).

La sous-commission pensait notamment aux contrôles des chantiers de construction, il nous est répondu que depuis presque 10 ans, le Service effectue le suivi environnemental des chantiers par lequel Il contrôle la gestion des eaux, et notamment le décrochage des camions.

De la qualité des eaux usées depuis le tri des déchets organiques

Le Service n'a constaté aucune dégradation notable de la qualité des eaux usées depuis l'introduction du tri des déchets organiques.

De la relation Mobilité – Police - T&E

De la collaboration avec la Police et la Mobilité

Les trois entités travaillent régulièrement en étroite collaboration sur différentes thématiques et études; la commission de circulation réunit régulièrement les responsables de l'Office de la mobilité, de PNR et de T&E.

Du comité de pilotage pour l'introduction du bus au quart d'heure

Le comité de pilotage comprend un représentant des entités suivantes :

- bureau d'ingénieurs transport,
- bureau d'ingénieurs civils,
- Office de la mobilité, ingénieur transport
- Conseil régional, ingénieur chargé de la mobilité
- Travaux et Environnement, ingénieur civil.

Le comité de pilotage est conduit par le Chef de service T&E, M. Menthonnex.

De l'implication de T&E dans la gestion des dysfonctionnements des transports publics ou du trafic

T&E conduit et coordonne le traitement des dysfonctionnements des transports publics ou du trafic en étroite collaboration avec les mandataires et entreprises spécialisées, Police Nyon Région, l'Office de la Mobilité et les TPN.

Du transfert d'EPT

La COGES s'inquiète de savoir pourquoi la signalisation routière a passé du Service de Police à T&E. Le transfert de l'unité de la signalisation et du marquage s'est opéré le 1er janvier 2015; les EPT ont été transférés sur le compte 430.

Les activités de cette unité ont été réévaluées à la lumière de l'évolution de l'organisation de l'administration; les tâches assumées par cette unité sont très souvent complémentaires à celles réalisées par le secteur Travaux sur le domaine public. Ce rapprochement permet d'optimiser nos interventions sur le réseau routier en particulier, notamment pour toute la gestion de la signalisation verticale et horizontale.

Conclusion

La visite s'est déroulée dans une atmosphère relativement sereine en présence de Monsieur le Municipal Olivier Mayor, très disert, et du Chef de service François Menthonnex, plutôt discret. Nous avons reçu des réponses aux questions que nous avons transmises et à celles que nous avons posées durant la visite.

La discussion s'est évidemment animée au moment d'aborder le sujet de l'introduction du bus au quart d'heure. Pour le Service, le démarrage très laborieux du nouvel horaire n'est pas dû au cahier des charges prévu, mais au non-respect de celui-ci par l'entreprise mandatée et des retards qui ont empêché les tests préalables. Bien qu'il ne concerne que les deux dernières semaines de 2014, ce sujet a occupé une grande partie de la séance.

Suite au tollé général suscité et aux différentes interventions faites au Conseil communal cette année, la COGES devra de toute évidence suivre ce service et tous ceux impliqués à court terme.

Rapport de la Commission de Gestion sur le préavis 165/2014

Au Conseil communal de Nyon

Nyon, le 6 mai 2015

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Introduction

La venue à Nyon en 2014 de Luna Classics a été présentée au Conseil communal par le préavis municipal du 28 avril, avec clause d'urgence, rapporté dans la confidentialité le 2 mai 2014. Ce préavis fut accepté le 12 mai 2014 par 50 oui, 13 non et 20 abstentions.

La COGES a essayé de comprendre le déroulement de ce dossier dont le traitement dans l'urgence et la confidentialité par une équipe très restreinte, qui en plus de son travail usuel, n'a peut-être pas su accorder toute l'attention nécessaire à une organisation aussi complexe que Luna.

Préambule

Au vu de la mise en faillite de Luna (association et fondation) et de la dépense par la Ville de 500'000 francs environ, la COGES se devait de mener une réflexion sur cette affaire. Elle a utilisé le préavis 165/2014 comme base d'investigation. Pour compléter ses informations elle s'est adressée à Monsieur le Syndic pour demander les comptes et des précisions concernant les deux entités de LUNA.

Le Syndic a fait parvenir à la Commission essentiellement les documents suivants :

- rapport de l'Association St-Prex Festival au 30 septembre 2013 par FidOffice SA
- les résultats des comptes 2013 qui ont permis l'établissement du budget 2014
- le budget qui a conduit à la rédaction du préavis 165/2014
- flux des liquidités de l'Association LUNA CLASSICS 2014
- analyse des données financières et budgétaires de l'Association LUNA CLASSICS, rédigée par M. George Darrer en date du 4 février 2015.

Par ailleurs, le Syndic a fourni spontanément des informations par oral et le texte ci-après :

Informations de Monsieur le Syndic suite aux questions posées

La Commission de Gestion désire avoir connaissance des comptes qui ont été présentés à la Municipalité pour la rédaction du préavis 165 LUNA CLASSICS

Lors de la préparation de la venue de cet événement, nous avons essentiellement travaillé sur la base des budgets de l'édition 2014. J'ai eu connaissance du bilan au 30 septembre 2013 et j'ai reçu des explications rassurantes sur l'état positif du bilan et critique des liquidités.

Le budget pris en compte pour la décision était basé sur des éléments liés aux soutiens du Canton, Loterie romande ou Arcam. Ces organismes ont pour habitude d'analyser les comptes et bilans avant d'octroyer une aide. Et des subventions ou aides ont été accordées.

La Municipalité a-t-elle eu connaissance des comptes de la manifestation 2014 à Nyon ?

En novembre, j'ai demandé des explications sur les finances de l'Association et de la Fondation car j'ai eu quelques échos de fournisseurs, prestataires et artistes non encore payés. J'ai eu plusieurs séances de travail avec Mme Hazeline van Swaay et je lui ai demandé de constituer un groupe de travail pour prévoir un assainissement de la situation. J'ai fait analyser les comptes et évaluer les chances d'un sauvetage.

Cette analyse a permis de constater que l'exercice 2014 se solde par une perte de CHF 686'700.-en partie due à des surcoûts liés au déménagement à Nyon et à des recettes non conformes aux prévisions (ou espoirs).

Autres éléments

Pour le reste, je peux vous donner les éléments suivants en sachant que deux interpellations seront déposées devant le Conseil communal et que j'y répondrai bien volontiers plus en détail.

Le festival a déposé le bilan. Que s'est-il passé ?

A ma connaissance, la situation s'est dégradée en 2014 car les organisateurs de LUNA CLASSICS avaient un espoir d'obtenir une subvention de CHF 300'000.-du Canton, à fonds perdu et CHF 200'000.-de prêt. Ainsi la dette a augmenté de CHF 500'000.-même si l'apport de liquidités a donné (très provisoirement) un bol d'air.

Quelques dépenses supplémentaires liées au déménagement à Nyon et des espoirs déçus au niveau des recettes ont entraîné l'association dans une situation financière inextricable. Un plan d'assainissement était nécessaire. De nombreux efforts ont été consentis mais la fondation n'a pas été en mesure de réunir les fonds nécessaires pour éviter le dépôt de bilan.

Laissez-moi rappeler que d'autres festivals ont connu de grandes difficultés financières : le Montreux Jazz Festival, Visions du Réel, le Far°, les Docks, le Théâtre de Vidy, l'Orchestre de Chambre de Genève, le Béjart Ballet de Lausanne et bien d'autres ont dû compter sur les pouvoirs publics pour éviter le dépôt de bilan ou une interruption de leurs activités.

Dans le cas de LUNA CLASSICS, sa trop courte implantation à Nyon ne pouvait justifier un sauvetage par les autorités nyonnaises. Et le Canton qui avait déjà accordé un prêt de CHF 900'000.-pour l'infrastructure et une subvention de CHF 30'000.-pour le festival ne pouvait augmenter son soutien.

La faillite n'est-elle pas liée au fait que le démontage et stockage de Luna a coûté plus cher que prévu ?

Il est vrai que cette infrastructure a coûté plus cher que prévu. Et que ce prototype a provoqué des frais plus élevés que les premières estimations pour le montage et le stockage. Cette situation a entraîné un problème de liquidités.

Ces frais ont été mieux maîtrisés en 2013 qu'en 2014. Mais à mon sens, la faillite est plutôt liée à un problème structurel.

Mais pourquoi ne pas avoir trouvé une solution plus honorable ?

Les dettes à court terme s'élèvent à CHF 700'000.-J'avais proposé à Mme Hazeline Van Swaay de trouver CHF 200'000.-afin d'enclencher un plan d'assainissement pour le Festival 2015 sous forme de concordat extra-judiciaire.

J'exigeais également la garantie que l'édition 2015 serait équilibrée et si possible bénéficiaire. Elle n'a malheureusement pas pu relever ce défi. J'ai donc conseillé à la directrice de procéder à un dépôt volontaire du bilan, non sans en avoir préalablement parlé avec le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et informé les autorités concernées (Canton, Région, Commune) ainsi que la Loterie Romande.

Conclusion du Syndic :

La subvention accordée au Festival LUNA CLASSICS est de CHF 60'000.-sur un budget de 2,5 millions. Ce Festival a accueilli 15'000 spectateurs. La subvention représente CHF 4.-par spectateur, un montant faible en comparaison d'autres manifestations nyonnaises ou romandes.

Il faut encore préciser que le montant de CHF 200'000.-du préavis a été utilisé pour financer l'infrastructure conçue par l'EPFL. Cette infrastructure est toujours là et un nouveau projet de festival pourrait voir le jour en 2016 à Nyon en utilisant la LUNA CLASSICS.

*Je vais faire mon possible pour réunir les compétences et financements afin qu'une nouvelle organisation puisse reprendre cette infrastructure et y organiser un festival annuel à Nyon
Le dépôt de bilan est une forme brutale d'assainissement. Ce festival succombe à une crise de croissance et ce dépôt de bilan sanctionne une carence de compétences dans la gestion.
Pour conclure, je peux dire que LUNA CLASSICS est un excellent produit culturel, un événement original qui s'est développé dans un écrin grandiose ; un écrin qui a participé à son succès et provoqué un problème de liquidités. Mais il y a aussi et surtout eu un problème structurel. L'événement est né de l'énergie et de l'enthousiasme d'Hazeline Van Swaay qui a su convaincre et trouver de l'argent pour Luna. C'était remarquable mais il y a une limite à l'exercice. L'ardeur et la passion ne suffisent pas, il faut aussi de la compétence dans la gestion. Il manquait une vraie vision financière.*

Examens des comptes

La pièce principale pour l'analyse est le Rapport de l'organe de révision au 30 septembre 2013 de L'Association St-Prex Festival du 6 janvier 2014. Dans le rapport, il est mentionné que les comptes annuels au 30 septembre 2013 comprennent le comparatif au 30 septembre 2012 qui présente un bénéfice de CHF 822'956.22 en raison de la méthode comptable du sponsoring par la société Vale International SA pour un montant de CHF 1'810'000.-qui a été assimilé à un produit d'exploitation.

Ce sponsoring avait pour but de soutenir l'Association St-Prex Festival pour les investissements réalisés dans l'infrastructure LUNA CLASSICS, démarrés au cours de cet exercice. Il est important de noter que ce bénéfice ne reflète pas la situation de manque de liquidités de l'Association au 30 septembre 2012.

Les points à relever dans le compte de profits et pertes du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013 sont :

- Pertes fiscale reportée 2012 (total des pertes fin 2011) CHF -729'133.53
- Pertes fiscale reportée 2013 (total des pertes fin 2012) CHF -45'477.31
- Résultat net fiscal 2013 (total des pertes fin 2013) CHF -736'132.20
- Notez aussi certains postes de charge très élevé pour un budget de CHF 2'134'000.00
- Direction administrative CHF 155'000.00
- Direction opérationnelle CHF 144'124.14

Conclusion

Luna, louée par certains panégyristes, était aussi une organisation monocéphale dans laquelle circulait beaucoup d'argent, sans contrôle particulier, et où la Ville n'avait aucune emprise, hormis d'accepter ou refuser son arrivée à Nyon.

Luna avait la capacité de revenus en billetterie et en publicité (sponsoring non compris) de plus d'un million de francs mais en dépensait davantage en communication et administration.

La performance de Luna se résume aussi à 13 belles soirées de l'été 2014 pour une dépense totale à charge de la ville de Nyon d'environ **un demi-million de francs** (38'000 francs par soirée soit, s'il y a vraiment eu 15'000 spectateurs payants, 33 francs que l'on peut mettre en perspective face aux quatre francs par spectateur mentionné par le Syndic).

Le fort engagement financier du Canton (900'000 francs) et de la Loterie qui auraient dû constituer un indice positif quant à la santé financière de Luna, prouve s'il le fallait encore que toute démarche « la tête dans le sac » ou dans l'urgence n'est en aucun cas une saine attitude. Cela a également empêché notre Conseil d'adopter une décision adéquate.

Relation avec le préavis

Le préavis N° 165 (du 28 avril 2014) concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 265'000.-et d'un crédit supplémentaire au budget de CHF 60'000.-pour la venue à Nyon d'un festival prestigieux.

Les comptes de l'Association St-Prex Festival ont été disponibles début janvier 2014 et le préavis date du 28 avril 2014, soit près de 4 mois pour vérifier le bilan 2013. Il aurait été possible de voir que les problèmes de liquidité de l'Association existaient depuis un certain temps. Sans l'aide d'un expert-comptable, il était évident de voir, dans ces comptes, qu'il y avait un gros problème de liquidité.

Avec un préavis 165/2014 qui aurait mentionné correctement la situation financière de l'Association St-Prex Festival, la commission ad hoc du mois de mai 2014 dans son rapport du 2 mai 2014 aurait pu orienter différemment le Conseil communal et éventuellement éviter la perte des montants investis dans ce projet.

La Région n'a pas versé les 200'000 Fr. mentionné dans le préavis 165. La raison nous est inconnue.

Limites

La COGES n'a pas la prétention de vous présenter un rapport exhaustif, ce n'est de toute façon pas son rôle, mais elle ne pouvait faire abstraction des réalités qui ont conduit Luna à un échec patent et regrettable.

Une autre issue dépendait d'un miracle, car de tous les membres des comités autour de Luna, s'il y avait moult personnes de qualité pour les domaines artistiques, il manquait visiblement un management financier.

Analyse sur la lecture du rapport de gestion de Nyon 2014

Municipalité INTERCOMMUNALE (page 20)

Ainsi, au-delà de son investissement régulier sur le plan intercommunal (SADEC, SAPAN, etc.), les relations de la Ville avec ses voisins ont été très riches.

Merci de bien vouloir fournir plus de détails

La Ville rencontre très régulièrement ses voisins pour des échanges tant formels qu'informels. Au travers de réceptions Municipales, elle a ainsi rencontré en 2014, les membres du CODIR du Conseil régional, les députés du District, avec les Syndics de Jura-Lac, la Ville de Genève, les chefs des polices municipales vaudoises, participé à l'assemblée de l'Union des communes vaudoises, etc.

En termes de relations de travail proprement dites, la Municipalité et ses services travaillent de manière continue avec le Conseil régional (aménagement du territoire, mobilité, culture, communication, etc.) et plus particulièrement au sein du Schéma directeur, et ont des relations régulières avec ses plus proches voisines, à savoir Prangins, Eysins, Gland, sur divers projets. Enfin, la collaboration au sein de nombreuses associations et sociétés est aussi l'occasion d'échanges intercommunaux intenses.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (page 24)

Départ à la retraite de Mme Ginette Ritter, Secrétaire municipale adjointe, après 28 ans au Secrétariat municipal. Elle a été remplacée par Mme Sarah Tinguely-Miéville dès le 1er décembre 2014.

Mme Sarah Tinguely-Miéville n'est pas sur l'organigramme

Il s'agit là d'une formulation maladroite dont vous voudrez bien nous excuser (Mme Ritter a elle aussi reçu nos excuses) : en fait, si Mme Miéville a bel et bien été engagée au 1er décembre, le remplacement formel de Mme Ritter n'est intervenu qu'à fin janvier, au moment où cette dernière a concrètement quitté son poste au Service de l'administration générale (soldes de vacances et d'heures supplémentaires), tout en continuant à travailler à temps partiel pour les archives communales jusqu'à la fin de sa relation contractuelle avec la Ville, à fin mars 2015.

ARCHITECTURE ET BÂTIMENTS (page 51)

Quels sont les grands projets en relation avec les chef(fe)s de projet ?

- *Annette Besson : Extension de l'Usine à Gaz / Rénovation du Temple*
 - *Rania Keenan : Réalisation de l'Eco-quartier du Stand / Réalisation du complexe scolaire du Couchant*
 - *Fabienne Reber : Réalisation du bâtiment de la déchèterie à l'Asse / Réalisation du Centre d'entretien routier et de la voirie à l'Asse / Création d'une auberge de jeunesse à Bel-Automne*
 - *Oriol Carita : Réalisation d'une UAPE dans la maison Gubler / Réalisation d'un centre multisports à Colovray / Réalisation de l'école de Marens*
 - *Christophe Rime : Réalisation du complexe scolaire du Reposoir / Extension du Musée du Léman*
-

ARCHITECTURE ET BÂTIMENTS (page 56)

Préavis 53/2012 Bâtiments communaux : mandat de diagnostic / réalisation CHF 892'000. –

Commentaire Les 66 bâtiments faisant l'objet de cette étude ont été visités durant l'année 2013. Le rapport final d'analyse, comprenant les pistes stratégiques d'investissement, a été élaboré au cours de l'année 2014. Le Service établira un compte rendu circonstancié à l'attention de la Commission de gestion au printemps 2015.

Compte tenu de la charge de travail du service et du nombre de préavis déposé au Conseil communal pour la séance de fin juin, la Municipalité a décidé de reporter le dépôt du rapport à la séance du Conseil communal du 31 août 2015.

CULTURE (page 68)

4.12 Promotion

Plusieurs articles de presse, ainsi que des interviews radiophoniques ou télévisuelles consacrés aux deux expositions temporaires (« Des hommes et la forêt » et « Bouke de Vries. Fragments »), avec notamment un article dans le supplément du New York Times pour cette dernière. Mise en ligne du nouveau site internet au printemps 2014, ceci principalement sous la direction d'Alexia Ryf qui rédige également les newsletters.

Quel est le lien du site ? www.chateaudenyon.ch

Ou en est le statut ? *Le site est en ligne, toujours actif. Depuis sa publication, 1439 visiteurs se sont rendus sur le site. La plupart sont suisses (567), américains (391) et français (128).*

FINANCES (page 88)

Suite au refus, par les communes du district, du PIR, pourquoi le préavis 100/2013 n'est-il pas bouclé?

« Le préavis 100 / 2013 sur le PIR est à zéro (aucune dépense enregistrée). Pour le bon ordre du dossier, nous bouclerons ce préavis sur l'exercice 2014 ».

Pourquoi ce préavis est-il encore ouvert ?

Avant de boucler formellement le préavis N°100/2013, le service des finances (SF) a voulu attendre le nouveau dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Le DISREN étant en cours de finalisation (présenté aux communes le 27 mai dernier), le préavis sera bouclé prochainement.

RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES (page 123)

1. Evolution de la charge de travail

A la page 123: dans le tableau sous la colonne "décomptes salariaux établis" il n'y a de chiffre que pour 2014. Pourquoi n'y a-t-il pas de montants pour les autres années?

Il ne s'agit pas d'un montant mais d'un indicateur du nombre de décomptes établis. Les années précédentes un indicateur moins significatif avait été choisi mais selon nous il ne reflétait pas assez la charge de travail sous-jacente au traitement de ce processus. Il s'agit d'un choix de présentation et dès à présent cet indicateur sera rapporté dans les années suivantes.

Cf. texte qui précède le tableau :

« Nous avons introduit un nouvel indicateur intitulé « Décomptes salariaux établis » celui-ci, plus représentatif que le précédent utilisé jusqu'ici, donne un aperçu de la charge de travail liée à la gestion des salaires. Pour mémoire de 2010 à 2013, ce volet était exprimé en termes de « salaires versés » ces derniers représentant le nombre de certificats de salaires établis par année. »

RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES (page 123)

2. Enquête de satisfaction

Il parle d'un "même prestataire externe". Peut-on savoir de qui il s'agit vu qu'il dit que c'est le même mais le même par rapport à quoi qui?

Il s'agit de la société ESP Sàrl à Nyon, qui avait déjà effectué les enquêtes de satisfaction précédentes.

RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES (page 123)

Le préavis 133/2013 a toujours un solde, faut-il s'en soucier?

Ce préavis 133 comportait un volet destiné au mandataire HKP, maintenant nommé HCM, pour 144'809.-. Concernant le volet destiné aux ressources humaines nécessaires au projet, utilisable en 2014 et 2015, celui-ci n'a pas encore été entièrement utilisé. Pour mémoire, ce projet est très important, fait sur plusieurs années et devrait se terminer avant la fin de la présente législature ; le Rapport de la Municipalité au Postulat Joly « En attendant Godot.. » explique par ailleurs cette composition et durée du projet.

OFFICE JURIDIQUE

- Dans le rapport de gestion 2013, les perspectives 2014 prévoyaient que l'Office juridique participerait à une "réflexion globale sur la conduite des projets, pour valoriser au mieux les compétences de tous et devenir un véritable outil d'aide à la décision", qu'en est-il? Qu'est-ce qui a été entrepris dans ce sens? Le résultat espéré est-il atteint dans la mesure où cet élément ne fait plus partie des perspectives 2015?

Cette réflexion a été menée pour l'ensemble des services/offices communaux sur la base d'outils communs mis en place pour la gestion de la conduite des projets communaux. Lors de séances régulières avec l'ensemble des chefs de services et d'offices et la Municipalité, l'état d'avancement des projets est discuté et mis à jour. Cela permet un partage de l'information, une discussion sur les éventuels obstacles rencontrés et les solutions envisagées et trouvées.

La société Iternal a formé l'ensemble des responsables à la gestion de projet. L'OJ a suivi cette formation. La Municipalité vient de reconduire le mandat d'Iternal et cette société accompagnera l'administration dans la recherche d'amélioration sur le terrain de la conduite des projets en 2015.

De manière générale, l'OJ procède à des recherches substantielles dans des domaines aussi variés qu'il existe de services dans la Commune. Afin de favoriser les choix des élus et services compétents, il est dès lors appelé à évaluer l'ensemble des possibilités et risques y étant liés. C'est dans ce sens que l'on peut parler « d'aide à la décision ». Cet aspect est à dissocier de la prise en compte appropriée de ces synthèses par les destinataires.

OFFICE JURIDIQUE (page 43)

- Est-ce que des compétences spécifiquement détenues par l'Office juridique sont indispensables pour répondre aux courriers et courriels des citoyens par rapport à la situation de la parcelle à la route du Stand? Combien de courriers cela représentent-ils sur l'année 2014? (p.43)

Pour faire face à la problématique Lude, la Municipalité a créé un groupe dans lequel les principaux services concernés sont représentés, ainsi que les services cantonaux, le ministère public cantonal et la gendarmerie, sans oublier Police Nyon Région. Ainsi, elle a pu lutter sur tous les fronts et sur tous les aspects et en particulier le volet juridique.

Mme Eddy Vuille-dit-Bille participant au sein de ce groupe a été désignée pour répondre aux citoyens étant donné sa connaissance de l'avancement des procédures. Les réponses aux courriers et courriels de citoyens ont été harmonisées sur la base d'une lettre-type élaborée par l'OJ et adaptée en fonction des questions posées. Cela permettait de donner des réponses uniformes et juridiquement vérifiées aux citoyens. Cet aspect du travail occasionné par la situation de la parcelle du Stand n'est pas celui qui a été le plus chronophage, le suivi des procédures l'a été beaucoup plus.

OFFICE JURIDIQUE (page 43)

- Est-ce vraiment de la compétence de l'Office juridique d'élaborer une formation interne?

Concrètement, quel pourcentage est attribué à cette activité?

Cette demande a été formulée par le Service RRH à l'OJ. Lors de l'arrivée de nouveaux collaborateurs, il a été constaté leur accueil pouvait être amélioré. De nombreux collaborateurs n'ont aucune expérience dans le domaine de l'administration publique et ne connaissent peu ou rien de son fonctionnement. L'office juridique a élaboré un document synthétique qui pourrait être explicité et remis lors d'une séance aux collaborateurs fraîchement engagés. Il contient un rappel succinct du cadre légal et des normes administratives dans lesquelles les collaborateurs communaux évoluent.

Un deuxième volet de formation est nécessaire pour certains collaborateurs qui sont confrontés à l'exercice des marchés publics. L'office juridique est le centre de compétence communal en la matière et offre ses services à l'ensemble de l'administration. Il vérifie notamment les procédures et leur conformité légale.

Certains collaborateurs n'ayant jamais pratiqués les marchés publics vaudois sont démunis et des rudiments légaux leur sont nécessaires pour une meilleure compréhension du domaine. Un échange de savoir à l'interne permet à tous d'acquérir des connaissances, d'assurer sur le plan communal le respect des normes et des pratiques internes. Ainsi, l'office juridique a établi une présentation qui pourrait faire l'objet d'une présentation interne avec échange de questions-réponses.

La forme et la mise en place de ces formations internes reste à définir. Selon les disponibilités de l'OJ et du Service RRH, elles sont prévues pour l'automne 2015. L'articulation entre les deux formations reste à définir. Il pourrait s'agir de deux séances annuelles, en fonction du nombre de nouveaux collaborateurs et des autres collaborateurs intéressés, ou de documentation à remettre à tout nouveau collaborateur. Il s'agit donc d'un pourcentage qui ne peut être précisément chiffré pour l'instant.

OFFICE JURIDIQUE (page 43)

- Le rapport indique « qu'il est possible de faire au Syndic les remarques et commentaires qui s'imposent en vue de la séance de la municipalité ». A cet égard, est-ce au Syndic uniquement ou à l'ensemble de la Municipalité?

Lors d'une séance hebdomadaire avec le Syndic, le Secrétaire municipal, son adjointe et les offices EDD et l'office de la Communication, l'OJ a la possibilité de faire part de ses remarques sur les notes et/ou préavis en cours. Le Syndic apprécie s'il souhaite porter les remarques en municipalité.

Par ailleurs, et en amont de la séance de Municipalité, les services qui le désirent consultent l'OJ sur les aspects juridiques des notes qui seront soumises à la Municipalité. Le cas échéant, les remarques de l'OJ ont déjà été prises en compte lorsqu'elle les notes sont déposées en Municipalité.

- A combien de commissions, l'OJ a participé en 2014?

L'OJ participe aux commissions sur demande d'un service. En 2014, la PNR a sollicité l'OJ sur la question de la scientologie, Rapport 176.

- Sous la veille juridique, on parle de "services ayant un volet juridique", quels sont-ils?

Merci de bien vouloir donner plus de détails

Ce ne sont pas des « services ayant un volet juridique » mais bien « l'activité des services ayant un volet juridique ». Toute l'activité de l'administration évolue bien évidemment dans un cadre juridique, mais plus particulièrement, vis-à-vis des citoyens, elle se traduit par des prises de position de l'administration et par conséquent des décisions. Celles-ci doivent être fondées sur une base légale et dans la mesure du possible et lorsqu'il en a connaissance, l'OJ veille à ce que les décisions soient conformes au droit tant au fond qu'à la forme.

SERVICES INDUSTRIELS (page 146)

Que signifie le terme "ouvrier professionnel" ?

Ouvrier titulaire d'un CFC dans la branche qu'il exerce. A contrario, un boulanger par exemple qui change d'activité et qui devient ouvrier dans l'électricité sans avoir la formation n'est pas qualifié d'ouvrier professionnel.

SERVICES INDUSTRIELS (page 159)

Au niveau de l'approvisionnement, le contrat avec les Services Industriels de Genève a été prolongé jusqu'à fin 2015. La gestion de portefeuille et d'accès au marché est assurée par la société Enerdis Approvisionnement SA. C'est-à-dire ?

Le contrat avec les SIG est adapté pour les clients captifs, n'ayant pas possibilité de choisir leur fournisseur. Il offre beaucoup de sécurité, mais peu de flexibilité, avec des prix relativement élevés. Il permet aux SIN de bénéficier de l'approvisionnement « en ruban », sur une base d'une courbe de charge annuelle.

L'approvisionnement « spot », soit l'approvisionnement fin, par jour, heure et quart d'heure, nécessite d'effectuer des achats et des ventes (en cas de surplus d'énergie) sur le marché de l'électricité (similaire à un marché boursier dans ses principes généraux). Les clients éligibles réclamant leur éligibilité (passant au statut d'élus) bénéficient également d'offres du marché à l'heure actuelle. C'est cette partie des prestations qui est actuellement réalisée par Enerdis Approvisionnement.

Mais les achats d'électricité des entreprises d'approvisionnement en énergie vont changer à moyen terme en raison de la libéralisation du marché. La pression des prix fait naître de nouvelles formes d'achats. En effet, plus une entreprise d'approvisionnement en énergie assume de risques, plus les conditions d'achat lui sont favorables. Enerdis Approvisionnement aide à développer un savoir-faire pour les changements dans l'achat d'électricité et par conséquent à se préparer aux défis à venir dans ce domaine. L'Analyse de portefeuille constitue la base de discussion pour l'achat, la capacité de prévision joue un rôle déterminant et la gestion de portefeuille permet d'acheter l'électricité directement sur les bourses européennes.

Pour le futur, soit les années 2016 et suivantes, il a été décidé d'effectuer la totalité de l'approvisionnement sur le marché de l'énergie (ruban et spot), via Enerdis Approvisionnement. Il s'agit d'une part d'anticiper une ouverture totale du marché, ou en tous les cas, de faire bénéficier les clients des SIN de tarifs compétitifs.

De plus, le nombre de clients éligibles des SI est d'un peu plus de 100, représentant près de la moitié du volume d'énergie vendue. Pour ces clients, une grande flexibilité est nécessaire, ainsi que des prix compétitifs, dans le but d'éviter leur départ à la concurrence. Dès lors, il est également nécessaire de s'approvisionner sur le marché, via Enerdis Approvisionnement.

SERVICES INDUSTRIELS (page 150)

« En outre, 21 nouvelles introductions ont été effectuées en 2014, équivalant à 2013 ». Dix introductions ont par ailleurs été modifiées, reprises ou renforcées. Six introductions ont été obturées. C'est-à-dire ?

Lorsqu'un bâtiment est approvisionné en gaz mais que ce dernier n'est pas / plus utilisé (par exemple changement de cuisinière à gaz pour une électrique) pour des raisons incombant au propriétaire, nous allons condamner (« bouchonner ») l'arrivée de la conduite.

SERVICES INDUSTRIELS (page 150)

« En outre, les abonnés débiteurs ont nécessité 411 interventions avec 184 coupures contre respectivement 311 et 141 coupures pour l'année précédente ». Quelles sont les causes majeures de cette différence ?

Compte tenu du nombre croissant de clients (nouvelles constructions à Nyon) la différence entre 2013 et 2014 n'est pas significative.

Conclusion générale

Conclusion

Il est à relever que les relations avec la Municipalité et ses services, se sont bien passées, la COGES remercie toutes les personnes concernées. La COGES a pu effectuer correctement son travail d'investigation et a obtenu les réponses à toutes ses questions.

Cette année 2014 a connu au niveau de la gestion de la Commune, deux sujets qui ont tenu les devants de la scène : la mise en application d'un réseau de transport public au quart d'heure et l'affaire LUNA CLASSICS.

La COGES avait planifié deux visites, une à l'Office de la mobilité et l'autre à Travaux & Environnement. Les rapports de ces deux visites de sous-commissions permettent de mieux comprendre comment s'est passée la gestion de la mise en place de cette nouvelle conception de mobilité.

De l'avis de la COGES, reporter de 12 mois la mise en place du réseau aurait permis de mieux préparer la mise en service du réseau.

La COGES est consciente qu'une adaptation est nécessaire, elle reviendra donc en 2015 sur le sujet.

La COGES s'interroge quant à la gouvernance et à la collaboration entre les services dans la gestion des difficultés évoquées ci-dessus.

Concernant l'affaire LUNA CLASSICS, la COGES a démontré un manquement au niveau de la préparation du préavis 165 de 2014, ce qui a provoqué une perte de près d'un demi-million de francs à la commune.

Hormis les dysfonctionnements relevés, la gestion de la Commune nous a paru correctement conduite. La COGES a relevé l'efficacité des services et du personnel. Le nombre de projets menés est important, la charge de travail est très soutenue pour le personnel.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon,

- vu le Rapport de gestion 2014,
- ouï le Rapport de la Commission de gestion,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide : d'approuver la gestion de l'exercice 2014 et d'en donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion

Mesdames et Messieurs

Jean-François Füglistler Président,
Olivier Stalder Vice-président,
Olivier Monge Secrétaire,
Victor Allamand,
Valérie Annen.
Aurélié Bodeman,
Fabien Bourqui,
Alex Braunwalder,

Véronique Bürki Henriod,
Pierre-Alain Dupuis,
Josette Gaille,
Yves Gauthier-Jaques,
Séverine Lugeon,
Sacha Soldini,
Frédéric Tschuy